rapport annuel
> 2004

En tant que président du Conseil d'Administration de Mobistar, le bilan que je fais au terme de l'année écoulée, est extrêmement positif. Notre succès s'est traduit par une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires, par des résultats financiers au-delà de nos espérances et, une fois encore, par une amélioration sensible de la satisfaction de notre clientèle. En deux mots, 2004 aura été un excellent cru pour Mobistar.

Avant toute chose, je tiens à remercier les clients qui font confiance à Mobistar.

Au nom du Conseil d'Administration et de tous les collaborateurs de Mobistar, je désire par ailleurs adresser des remerciements particuliers à Bernard Ghillebaert pour avoir mené cette magnifique entreprise, devenue entre-temps notre patrimoine commun, où elle est. Bernard Ghillebaert a insufflé toute son énergie à Mobistar. Totalement impliqué dans le développement de l'entreprise dès sa création, il a su s'entourer des meilleurs collaborateurs. C'est notamment grâce à sa connaissance du marché, à ses qualités de leader et à son enthousiasme sans réserve que Mobistar est devenue un acteur de premier plan du monde des télécoms en Belgique. Il nous incombe aujourd'hui, en équipe, de poursuivre ce qu'il a mis en œuvre et de continuer à donner forme à ses aspirations.
Nous sommes fiers aujourd'hui de pouvoir annoncer à nos actionnaires que Bernard Ghillebaert a été nommé CEO d'Orange UK en 2004. Nous sommes également ravis de pouvoir continuer à bénéficier de son expérience et de sa vision au sein du Conseil d'Administration de Mobistar. De notre part à tous : merci Bernard.

Au nom du Conseil d'Administration et du Management Committee, je souhaite également remercier de tout cœur tous les collaborateurs de Mobistar pour leur dévouement exemplaire et leur motivation constante. Une entreprise telle que Mobistar, pour laquelle le capital humain représente une valeur inestimable et essentielle, ne peut durer sans l'implication de l'ensemble de ses collaborateurs.

Nous assurons Bernard Moschéni, nouveau CEO de Mobistar, de notre plein appui et de notre totale confiance dans la poursuite des objectifs de l'entreprise.

Nous vous remercions enfin pour la confiance que vous continuez à nous accorder en tant qu'actionnaires.

Jan Steyaert
Président du Conseil d'Administration

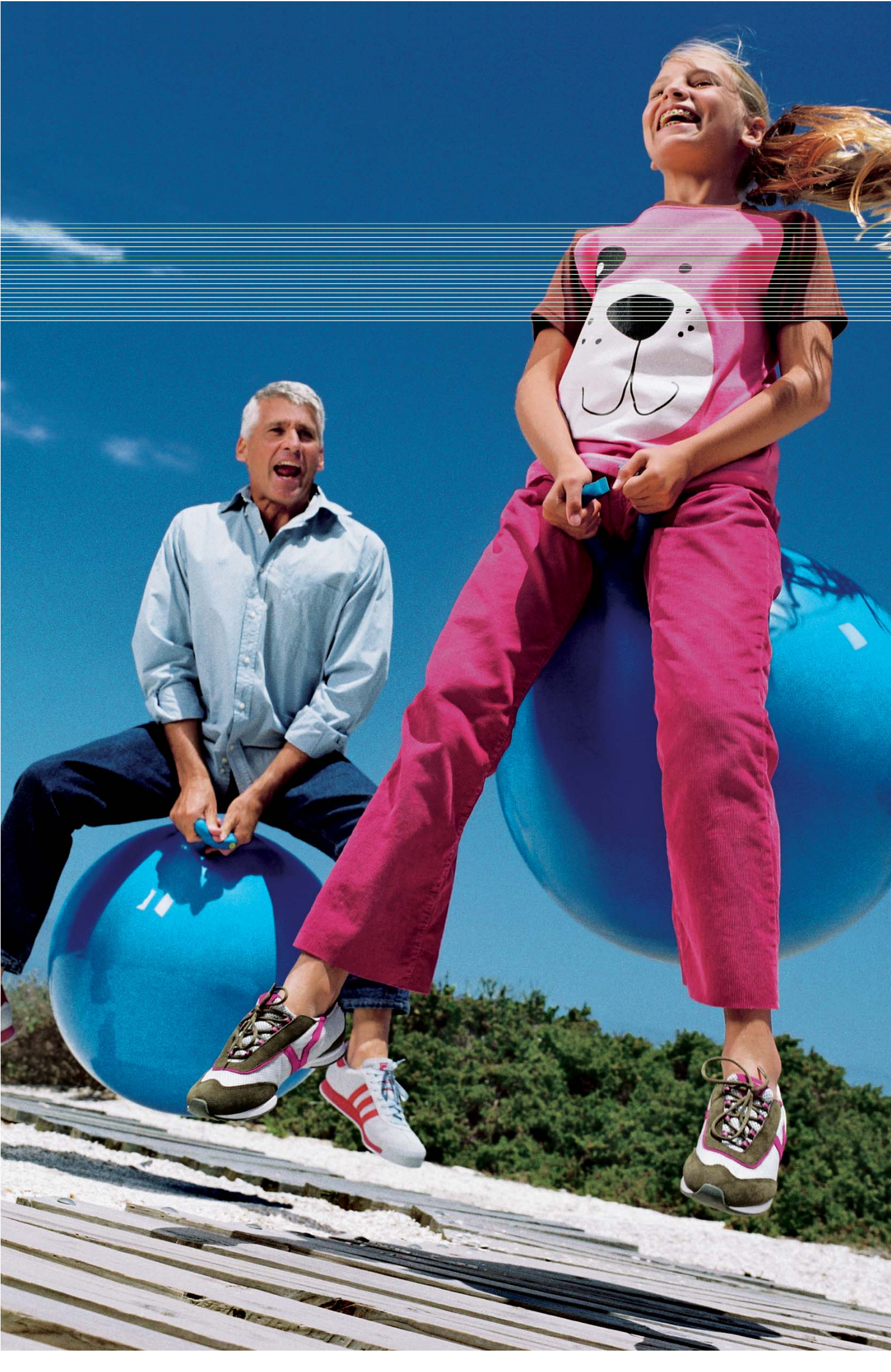

2004 :
le client au centre de nos préoccupations

En 2004, Mobistar a adapté sa stratégie marketing en se différenciant de façon plus nette en fonction d'une segmentation du marché plus analytique. Chaque client Mobistar est ainsi considéré comme unique et bénéficie d'une offre de plus en plus personnalisée, évolutive en fonction de ses besoins.

Pratiquement, cette orientation s'est traduite par l'offre de solutions sur mesure fort différentes des plans tarifaires traditionnels de la téléphonie mobile. Tempo Tribe et Mobistar vip, qui sont intégralement adaptés aux besoins spécifiques de chaque client, illustrent parfaitement cette nouvelle approche.

> des résultats convaincants à la mesure d'une stratégie clairement établie

Au terme de l'exercice 2004, Mobistar comptait 2.845.762 clients actifs, soit 245.581 de plus que l'année précédente, ce qui représente une croissance de 9,4 %. Il est significatif de noter que plus de 80 % de la clientèle acquise en 2004 est constituée d'abonnés. Mobistar totalisait ainsi 1.006.632 clients abonnés au 31 décembre 2004.

Si la clientèle de Mobistar a sensiblement augmenté sur le plan quantitatif, le chiffre d'affaires moyen par utilisateur (ARPU ou Average Revenue Per User) a également enregistré une hausse significative en 2004 en passant de 34,86 euros par mois à 36,64 euros par mois au terme de l'année, soit une augmentation de 5 % essentiellement liée à l'attention particulière au comportement du client.

Le résultat avant impôts, intérêts, amortissements et dépréciations (EBITDA ou Earnings Before Interest, Taxation, Depreciation and Amortisation) de Mobistar poursuit sa croissance. Fin 2004, l'EBITDA s'élevait à 558,4 millions d'euros, contre 434,7 millions d'euros en 2003, soit une augmentation de 28,5 %.

Pour la première fois en 2004, Mobistar doit payer un impôt. Malgré un taux d'imposition réel de 29,4 %, le bénéfice net annuel consolidé du groupe continue à augmenter. Le résultat après impôts progresse de 11,2 % pour s'établir à 252,8 millions d'euros, équivalant à un bénéfice net par action de 4,01 euros.

Compte tenu des résultats de 2004 et de l'évolution favorable du bilan, le Conseil d'Administration de Mobistar proposera à l'assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2005 le versement d'un dividende de 2 euros par action.

> Mobistar et ses clients: une relation basée sur l'expérience, la personnalisation, la simplicité et la transparence

L'approche 'Customer Centric' adoptée par Mobistar ne se traduit pas que par des résultats probants, elle ouvre également la voie au développement de produits et de services novateurs.
La passion est le credo de Mobistar : nos clients sont en contact permanent avec leur famille et leurs amis, ils partagent leurs émotions et leurs expériences, ils s'amusent et communiquent avec passion. Nos collaborateurs sont animés de la même passion. Ils savent que la téléphonie mobile est un élément essentiel de la vie quotidienne.
L'expérience est tout aussi importante. C'est elle qui guide les choix des Team Members. Mobistar met toute son expérience à profit dans le développement de nouveaux produits et l'exploration de nouvelles méthodes de travail. En tant que membre du Groupe Orange, Mobistar a la possibilité d'offrir les services de téléphonie mobile les plus novateurs dans les meilleurs délais.
Chacun a son GSM : la personnalisation est un élément essentiel de l'évolution de la téléphonie mobile. Le postulat de Mobistar, c'est que chaque client doit pouvoir utiliser son GSM à sa manière. La segmentation du marché introduite par l'opérateur en 2004 accorde davantage d'importance aux besoins spécifiques de chaque client.
Enfin, la simplicité est au fondement même des services développés par Mobistar. Etre accessible ou accéder à ses proches et son entourage doit être fluide et simple.

Mobistar est aujourd'hui une entreprise particulièrement appréciée de son public. Un public constitué de clients satisfaits, qui ne cesse de s'élargir grâce à l'extension permanente de l'offre de produits et de services novateurs, et à la confiance dans la qualité de Mobistar. Fort de cette confiance, Mobistar veut poursuivre sa croissance et rester au service de 2.845.762 clients satisfaits.

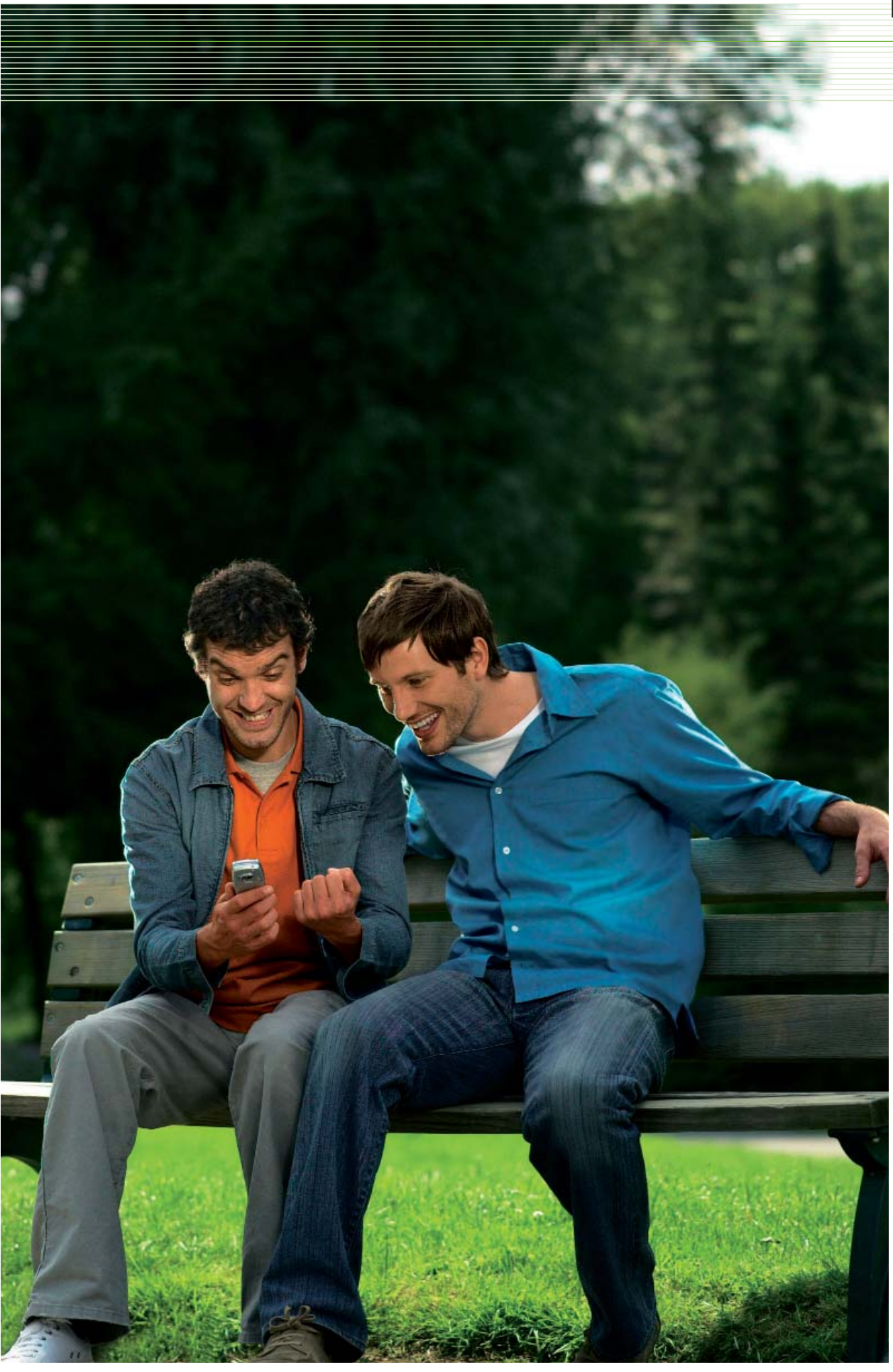

des matières

Les clés de 2004	page **8**
Lettre du CEO	page **11**
Management et contrôle	page **12**
Les performances de l'action Mobistar en 2004	page **15**
Ressources humaines	page **17**
Produits et services pour le marché résidentiel	page **19**
Vente et distribution	page **20**
Mobistar Business Solutions	page **22**
Réseau Mobistar	page **25**
Responsabilité sociale	page **27**

les clés de 2004

Conformément aux attentes, Mobistar a clôturé son exercice avec succès. L'année 2004 a également été l'occasion de prendre un certain nombre d'initiatives qui permettront à l'opérateur de progresser encore et d'assurer la pérennité de sa réussite.

> Bernard Moschéni, nouveau CEO

Depuis le 1er octobre 2004, la fonction de Chief Executive Officer de Mobistar est occupée par Bernard Moschéni qui succède ainsi à Bernard Ghillebaert, nommé CEO d'Orange UK. Bernard Moschéni était préalablement CEO d'Orange Roumanie

De nationalité française, Bernard Moschéni (52 ans), a occupé différentes fonctions de direction pendant plus de 15 ans en France, en Italie, au Mexique et en Roumanie. Il fut chargé de différentes fonctions commerciales et financières au sein du groupe Renault jusqu'au début des années 1990. Il a été impliqué dans la création d'une filiale italienne pour la Banque Sofinco (Groupe Suez). Il y a occupé la fonction de directeur commercial pendant plus de 2 ans.

En 1992, Bernard Moschéni rejoint le groupe France Télécom en tant que directeur général d'une filiale de services en Italie. Plus tard, il est nommé CFO de l'opérateur mexicain Telmex. En 1997, il rejoint, en tant que CFO, Orange Roumanie, la filiale de téléphonie mobile de France Télécom dont il fut nommé CEO en 2000.

> collaboration avec Nortel Networks

En novembre 2004, Mobistar a décidé de confier le renouvellement et l'extension de l'ensemble de son réseau radio (GPRS , EDGE) à Nortel Networks. Cette collaboration et l'optimisation du réseau qui y est liée permettent à Mobistar de se situer à la pointe de la technologie de la téléphonie mobile belge. L'opérateur peut ainsi améliorer encore la qualité et la gamme de produits et de services de premier plan offerts à ses clients.

En confiant à Nortel Networks, qui était déjà en charge du développement et de l'extension de son réseau 2G, le déploiement radio de son réseau 3G (UMTS), Mobistar entend assurer une transition fluide entre les technologies de la seconde et de la troisième génération. En permettant l'augmentation sensible du taux de transmission de données, en favorisant la productivité personnelle et professionnelle des utilisateurs, en donnant accès à une offre plus vaste de contenus et de services, dont la vidéoconférence et la vidéotéléphonie, l'opérateur se tourne résolument vers le futur.

> service sur mesure

Depuis son origine, Mobistar apporte une attention particulière aux spécificités des différents segments de sa clientèle. La segmentation était relativement simple dans un premier temps : distinction entre prepaid (prépayé) et postpaid (abonnés). Par la suite, l'offre s'est spécialisée et diversifiée : produits, services et plans tarifaires différenciés selon les groupes d'utilisateurs visés. En 2004, Mobistar a lancé de nouveaux services en fonction des caractéristiques propres de segments déterminés de sa clientèle. Tempo Tribe et la nouvelle formule Mobistar vip reflètent clairement cette approche. La segmentation a également fait son apparition dans les boutiques de Mobistar, avec par exemple des zones spécifiquement dédiées aux utilisateurs professionnels et autres 'Heavy Users'.

Tempo Tribe : conditions spéciales pour les jeunes

En août 2004, Mobistar a lancé Tempo Tribe à l'attention des moins de 24 ans. Les jeunes ont ainsi la possibilité d'envoyer des SMS à des conditions particulièrement avantageuses : un SMS de Mobistar à Mobistar coûte à peine 0,09 euro pour les membres du club. Grâce à Mobistar, le contact entre Tempo Tribers s'en trouve sensiblement facilité. Un site Web spécifique — www.tempotribe.be — reprend les dernières nouveautés et propose d'agréables surprises à ses utilisateurs.

Mobistar vip : formule exclusive pour utilisateurs intensifs

Où qu'ils soient, de plus en plus d'utilisateurs organisent leur travail à l'aide de leur GSM, tout en restant en permanence en contact avec leurs proches, leurs amis et connaissances. Ces utilisateurs intensifs, ou 'Heavy Users' tels que les définit Mobistar dès qu'ils utilisent leur GSM plus de 250 minutes par mois, sont, à juste titre, exigeants en matière de téléphonie mobile. Mobistar a développé une formule exclusive à leur intention : Mobistar vip, un plan tarifaire basé sur des prix dégressifs et un service optimal. La spécificité de cette formule tient au calcul automatique du prix par minute, effectué chaque mois en fonction du nombre total de minutes d'appel consommées par l'utilisateur : plus il téléphone, plus le prix par minute est bas. Par ailleurs, les clients Mobistar vip bénéficient d'emblée d'une série de services particulièrement appréciés des utilisateurs intensifs, tels que Pro Voicemail, Second Call et World Roaming.

> lancement d'Orange World

Depuis le 1er juillet 2004, les clients de Mobistar peuvent utiliser le service Orange World qui leur donne accès, via le menu de leur GSM, à une série d'informations et de services interactifs. Le portail comporte des informations mises à jour en temps réel, telles que la météo, les informations routières ou les résultats sportifs ainsi que des services de contact (par SMS, MMS, Chat box) et de détente (jeux, logos, ringtones). Tous ces services sont intégrés et structurés pour permettre un accès rapide et aisé aux informations. Orange World constitue donc une véritable expérience du multimédia, accessible à partir de n'importe quel gsm offrant les fonctionnalités multimédia.

> services en pochettes

Depuis 2004, Mobistar présente ses promotions et ses services en rayon : les crédits d'appel et les SMS sont désormais proposés sous forme de pochettes spécialement conçues à cet effet. Chaque pochette contient un bon donnant accès à du crédit d'appel ou à des SMS à petits prix. Le principe est basé sur un système de livret de recharges. Chaque bon comporte un code unique. L'introduction du code sur le GSM de l'utilisateur lui permet d'activer le crédit d'appels ou les SMS correspondants. Le succès de la formule ne s'est pas fait attendre. Les utilisateurs s'approvisionnent régulièrement en magasin. Ce type de service contribue indéniablement à renforcer la fidélité des utilisateurs Mobistar.

> BlackBerry® from Mobistar

En mai 2004, Mobistar a lancé en exclusivité sur le marché belge la solution 'BlackBerry® from Mobistar'. Le terminal BlackBerry® a été spécialement développé pour les collaborateurs souvent en déplacement qui veulent rester en contact permanent avec leur bureau. Quel que soit l'endroit où il se trouve, l'utilisateur a un accès illimité à ses e-mails. Il peut fixer de nouveaux rendez-vous, gérer son agenda, chercher des informations sur Internet et utiliser tous les services GSM. L'utilisateur BlackBerry® est connecté en permanence et en temps réel via GPRS, que ce soit en Belgique ou à l'étranger.

lettre du ceo

Le GSM a atteint en 2004 un taux de pénétration de près de 82 % de la population belge. La forte concurrence entre les opérateurs a incontestablement stimulé cette évolution.

Dans cet environnement, Mobistar a évolué très favorablement en améliorant de façon permanente la qualité de sa clientèle. La part de marché est restée constante alors que la valeur représentée par les 2.845.762 clients, a progressé de manière significative grâce à une très forte augmentation des clients avec abonnement qui ont dépassé le cap du million au 31 décembre 2004. La forte proportion de nouveaux clients avec contrat par rapport aux clients prépayés a eu un effet très positif sur le chiffre d'affaires qui a progressé de 16,2 % par rapport à 2003 pour atteindre 1,3 milliard d'euros.
La constante maîtrise des charges et une meilleure productivité ont permis à la société de dégager un EBITDA de 558,4 millions d'euros, soit 43,6 % du chiffre d'affaires de la téléphonie. Le résultat net par action a ainsi atteint 4,01 euros et permet de proposer à la prochaine assemblée, pour la première fois de son histoire, un dividende brut de 2 euros par action.

Sur le marché professionnel, la part de marché de Mobistar a atteint 32,5 % grâce, notamment, à l'acquisition de deux clients majeurs : la SNCB et le Ministère de la Communauté flamande.
Le lancement de SDSL, en février 2004, s'inscrit dans la volonté de Mobistar Business Solutions de développer une stratégie de convergence. Le marché Machine-To-Machine a quant à lui affiché une croissance continue avec l'acquisition de clients dans les secteurs des transports, de l'antivol et des paiements mobiles.

Durant l'année 2004, Mobistar a consolidé et développé son réseau en investissant plus de 173 millions d'euros dans les équipements et services. Mobistar a ainsi entamé la première phase de remplacement de son réseau GSM, afin d'améliorer la qualité de couverture et d'offrir en permanence un meilleur service.
Ainsi, la mise en place progressive d'un réseau EDGE en data et UMTS en voix et data permettra un transfert de plus grande capacité autorisant l'accès à de nouveaux services tels que le video streaming ou la télévision. Mobistar a retenu Nortel Networks comme fournisseur unique d'équipements 2G et 3G.

Dans un souci de mieux répondre aux besoins des clients, Mobistar poursuit son approche segmentée du marché. L'opérateur développe des offres qui tiennent compte du contexte professionnel, socio-économique et culturel de chaque utilisateur. L'attention est particulièrement soutenue dans les segments à haute valeur ajoutée. Le lancement en 2004 de la gamme VIP pour les utilisateurs intensifs ('High End') est significatif à cet égard.

De la même manière, la convergence constituera incontestablement un facteur décisif de développement de la téléphonie mobile. Mobistar a déjà développé une série de solutions intégrant diverses technologies de communication (mobile, fixe, données, multimédia…). Ce type de développement, qui répond aux attentes des utilisateurs en matière de communication, renforce la fidélité de la clientèle. Ainsi, Mobistar proposera en 2005 une solution ADSL via son réseau, spécifiquement destinée aux particuliers.

Mobistar a réalisé d'excellents résultats tant commerciaux que financiers lors des derniers exercices. En 2005, l'ensemble des employés de Mobistar continuera de renforcer l'approche client en intensifiant la diversité de nos offres et en améliorant de façon constante le service et la qualité du réseau.

L'ensemble des indicateurs confirment le potentiel de la société et permettent d'envisager une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires dans un environnement encore plus concurrentiel.

Mobistar en a la capacité et les moyens.

Bernard Moschéni

management et contrôle

> conseil d'administration

Jan Steyaert	Président
Bernard Moschéni (1)(2)(4)	Administrateur
Alex Brabers (3)	Administrateur indépendant
Annemie Neyts (3)	Administrateur indépendant
Sparaxis (3) représentée par Éric Bauche	Administrateur indépendant
Eric Dekeuleneer (3)	Administrateur indépendant
Bernard Ghillebaert (1)	Administrateur
SRIB/GIMB représentée par Serge Vilain	Administrateur
Sanjiv Ahuja (1)	Administrateur
Brigitte Bourgoin (1)	Administrateur
Tim Lowry (1)	Administrateur
Michel Poirier (1)(4)	Administrateur
Wirefree Services Belgium (1) représentée par Aldo Cardoso	Administrateur

> comité d'audit

Alex Brabers	Président
Tim Lowry	
Michel Poirier	
Eric Dekeuleneer	
Sparaxis représentée par Éric Bauche	

> comité de rémunération

Jan Steyaert	Président
Annemie Neyts	
Brigitte Bourgoin	

> comité exécutif

Brigitte Bourgoin	Président
Bernard Moschéni	
Jan Steyaert	
Tim Lowry	
SRIB/GIMB, representée par Serge Vilain	

> comité de surveillance de la corporate governance

Eric Dekeuleneer	Président
Jan Steyaert	
Tim Lowry	
Wirefree Services Belgium, representée par Aldo Cardoso	

(1) Administrateur représentant l'actionnaire majoritaire Wirefree Services Belgium.
(2) Administrateur désigné pour la gestion journalière.
(3) M. Alex Brabers, Mme Annemie Neyts et la société Sparaxis, administrateurs indépendants, ont été désignés par l'assemblée générale du 17 décembre 2003. M. Éric Dekeuleneer a été coopté en qualité d'administrateur indépendant le 18 novembre 2004; son mandat doit être confirmé par l'assemblée générale du 4 mai 2005. Les administrateurs indépendants ont signé une déclaration notifiant le respect des critères d'indépendance de l'article 524 §4 du code des sociétés.
(4) MM. Bernard Moschéni et Michel Poirier ont été cooptés le 26 juillet 2004, leur mandat doit être confirmé par l'assemblée générale du 4 mai 2005.

management committee

Bernard Ghillebaert (1)
Head of Mobistar Group

Bernard Moschéni
Head of Mobistar Group

Pol Vanbiervliet
Head of Business Unit Corporate and Professional

Paul-Marie Dessart
Head of Legal & Regulatory

Hans Swaeb
Head of Personal Market Unit

Martine Verluyten
Head of Finance & Supply Operations

Adriana Paun
Head of Human Resources & Hotelling Services

Bernard Buyat
Head of Customer Services Operations

Yves Bazin
Head of Customer Technology Solutions

Anne-Catherine De Decker
Head Of Corporate Programs and Quatilty

Jacques Recourdon
Head of Strategic Marketing and Communication

(1) Bernard Ghillebaert a occupé la fonction de CEO de Mobistar jusqu'au 1er octobre 2004

les performances de l'action mobistar en 2004

En 2004, l'action Mobistar a à nouveau mieux progressé que la concurrence (source : indice Telecom Dow Jones Index) et que le BEL-20. En un an, le cours de l'action a augmenté de 55 %, en passant de 44,50 euros à 68,95 euros à fin décembre 2004.

Ces bonnes performances sont dues à différents facteurs.

La première hausse marquante a fait suite à l'annonce, à la mi-février, des bons résultats de Mobistar pour l'exercice 2003. Le cours, qui a enregistré une hausse largement supérieure à celle du marché, a atteint une valeur de près de 55 euros. Cette hausse a été corrigée dans les mois qui ont suivi conformément à l'évolution du marché belge et du secteur des télécoms européen.

A la fin du mois de juillet 2004, l'annonce des résultats du premier semestre a à nouveau propulsé Mobistar devant ses concurrents. Cette tendance s'est par ailleurs poursuivie durant les mois qui ont suivi.

Jusqu'au début du mois de décembre, l'action Mobistar a constamment progressé, tout comme les autres valeurs du secteur, avant d'enregistrer une nouvelle hausse significative au cours des premières semaines du mois de décembre.

La structure de l'actionnariat est restée très stable tout au long de l'année. En décembre 2004, Fidelity Investments a acquis une participation de 3,3 % dans Mobistar.
Suite à l'exercice d'options par les employés, le nombre d'actions Mobistar a légèrement augmenté, en passant de 62.518.269 à 63.035.789 actions.

ressources humaines

Le succès de l'approche commerciale de Mobistar, résolument orientée vers le client, est déterminé par le dynamisme de nos 1.654 collaborateurs. Ceux-ci sont animé par une réelle volonté d'exceller dans tout ce qu'ils font. Constitué de 64,6 % d'hommes et de 35,4 % de femmes, notre personnel compte quelque 14 nationalités différentes. La moyenne d'âge est de 35 ans et l'ancienneté moyenne de l'ordre de 5 ans.

2004 aura également été marquée par les efforts considérables consentis par le département des ressources humaines pour améliorer la performance des collaborateurs. Une bonne culture d'entreprise n'est effective que si elle est supportée par des employés qui se sentent bien dans leur travail. Leur épanouissement personnel est également un facteur essentiel de la réussite de Mobistar.

Le nombre de collaborateurs est resté stable tandis qu'un certain nombre d'actions entreprises par le département RH ont permis de réduire le nombre d'intérimaires.

Le taux d'absentéisme reste faible chez Mobistar, ce qui indique le climat favorable au sein de l'entreprise et le bien-être de ses collaborateurs.

> accent sur le développement et la formation

Le développement personnel a fait l'objet d'une attention marquée en 2004 chez Mobistar. Nos collaborateurs ont perfectionné leurs connaissances et leurs compétences par des formations pratiques sur le terrain et des cours généraux plus théoriques. En 2004, chaque employé a suivi une moyenne de 5 journées de formation. Ces formations constituent un atout indéniable tant pour les collaborateurs que pour Mobistar. Elles favorisent le maintien d'un esprit professionnel critique, essentiel dans un marché technologique de plus en plus perfectionné et concurrentiel.
Les cadres ont également bénéficié d'outils de formation adaptés à leurs besoins spécifiques en termes de leadership et de management.
Le nouveau programme 'Master of Business Administration Practice' constitue une aide appréciable pour une sélection de collaborateurs soucieux de parfaire leur formation.
La société favorise également la mobilité interne : chaque 'Team Member' a accès à de nombreuses opportunités qui lui permettent de développer sa carrière au sein de Mobistar.
La méthode d'évaluation (IER&P), mise en place par Mobistar, insiste fortement sur le développement personnel basé sur des objectifs mesurables. Il vise essentiellement à concilier les notions de compétences et d'objectifs.

> les collaborateurs ont la parole

Après les élections sociales de mai 2004, les nouveaux organes de concertation ont été installés dans un climat social serein. L'enquête de satisfaction (TMSS) menée au sein de l'entreprise a fait apparaître des tendances positives : un degré de participation croissant, une grande satisfaction au travail et une satisfaction générale stable.

produits et services pour le marché résidentiel

Sur le marché résidentiel de la téléphonie mobile, les tendances de 2003 ont été confirmées en 2004. L'utilisation du GSM a atteint une grande maturité : présent dans tous les segments du marché et de plus en plus indispensable, le GSM est devenu, avec le SMS et le MMS, le vecteur de nouveaux modes et styles de communication.

> du plan tarifaire à la solution sur mesure

Mobistar évolue : son offre de plans tarifaires s'est progressivement muée en développement de solutions sur mesure. Mobistar sait que les exigences de ses clients vont bien au-delà d'un prix attrayant. Les fonctionnalités adéquates, les services irréprochables, les facilités de paiement appropriées et les possibilités offertes par le Web sont tout aussi importants. Sur base des profils analysés, Mobistar définit des environnements parmi lesquels le client peut choisir. Mobistar s'adapte ainsi parfaitement à son mode de vie. Une nouvelle tendance, qui se poursuivra indéniablement en 2005.

Mobistar vip

Mobistar vip constitue le parfait exemple d'une solution sur mesure réussie. Elaborée à l'attention des utilisateurs intensifs ou 'Heavy Users', Mobistar vip offre un éventail de services de premier plan et, surtout, un tarif dégressif particulièrement intéressant. Là où les opérateurs travaillent traditionnellement par palier, Mobistar accorde au client vip une réduction progressive valable dès la première minute d'appel. Plus le client téléphone, plus la redevance par minute – dès la première – diminue. Ce produit unique sur le marché belge a d'ores et déjà convaincu de nombreux utilisateurs.

Tempo Tribe

Avec Tempo Tribe, Mobistar crée un univers propre aux jeunes. Le site Web www.tempotribe.be est un forum destiné aux 13-24 ans qui communiquent volontiers et souvent par SMS. Les promotions, les offres et le tarif SMS très avantageux de 0,09 euro par SMS vers un numéro Mobistar font de Tempo Tribe la solution idéale pour les jeunes. Tempo Tribe a connu un énorme succès dès les premiers mois — plus qu'il n'en faut pour fidéliser les clients.

Orange World : la nouvelle expérience multimédia de Mobistar

Depuis le 1er juillet 2004, les clients Mobistar utilisent le nouveau service Orange World. Le portail d'Orange World leur permet d'accéder à une série de services et d'informations subdivisés en trois grands groupes, en fonction de leurs besoins : contacts (MMS et chatbox), fun (jeux, logos et ringtones) et informations (services d'information en temps réel tels que la météo, les informations routières, l'horoscope ou les résultats sportifs).

Le MMS permet désormais d'accéder à un large éventail de modes de communication : texte, photo ou vidéo. Les utilisateurs de MMS immortalisent, par une photo ou un film, un moment qu'ils veulent partager avec leurs proches, ils y ajoutent éventuellement du texte et envoient le tout sous forme de MMS à leur famille, leurs amis ou leurs collègues. Il est même possible d'envoyer des photos, accompagnées de l'adresse postale du destinataire, à un numéro abrégé. Le MMS est alors imprimé sur une véritable carte postale qui est envoyée au destinataire concerné par la poste. Des textes plus longs, voire des lettres, sont également de plus en plus souvent rédigés et envoyés par GSM, de GSM à GSM ou de GSM à adresse e-mail.

Les services Orange World sont intégrés et structurés de manière à assurer l'accès le plus simple et le plus rapide qui soit à l'information. Ce portail constitue une réelle expérience multimédia accessible à tous. Tout GSM multimédia a accès à Orange World.

> évolution des services Mobistar

m-banxafe

En 2003, Mobistar a lancé le service gratuit m-banxafe, qui permet à tout utilisateur Tempo de recharger sa carte en toute sécurité avec son GSM, où qu'il soit et quand il le désire, en Belgique comme à l'étranger. Les abonnés Mobistar peuvent également recharger la carte Tempo de leurs amis ou enfants à l'aide de leur GSM. La solution a été développée par Mobistar en collaboration avec le secteur bancaire. La nouvelle carte SIM m-banxafe est disponible dans les Mobistar Centers. En 2004, beaucoup de clients ont adopté cette méthode de recharge très commode. Même les abonnés commencent à l'utiliser.

Mobistar Home

Mobistar Home, lancé en 2003, s'est véritablement révélé en 2004. De plus en plus d'utilisateurs renoncent à leur ligne fixe pour se tourner exclusivement vers le mobile. Mobistar Home permet à ses utilisateurs d'appeler 240 minutes par mois toute ligne fixe en Belgique pour 16 euros seulement. Le succès de la formule, qui compte de nombreux adeptes, est grandissant.

SMS

Les messages texto ont poursuivi leur croissance exponentielle en 2004 et confirment leur réputation de nouveau mode de communication à part entière. En 2004, les clients Mobistar ont envoyé en moyenne plus de 3 millions de SMS par jour — pour 2,8 millions en 2003. Les applications SMS Premium — vote, informations à la demande, téléchargement de logos et jeux… — ont, elles aussi, enregistré une forte progression.

MMS

Depuis 2004, le MMS fait partie d'Orange World. De plus en plus d'utilisateurs disposent de téléphones multimédia, ce qui a logiquement conduit à une augmentation de l'utilisation des MMS. En outre, depuis 2004, les utilisateurs d'opérateurs différents peuvent également s'adresser des MMS.

Java-games

Le GSM a acquis une popularité bien établie en tant que support de jeu. L'arrivée de nouveaux modèles avec des écrans couleurs plus grands et un meilleur son, donnent aux jeux sur GSM une dimension ludique unique. Mobistar distribue des jeux basés sur la technologie Java via différents canaux. Un jeu, qui peut être téléchargé par GSM pour 5 euros, procure des heures de plaisir. Mobistar propose une des plateformes de jeux les plus complètes qui soient, avec plus de 1000 jeux téléchargeables.

vente et distribution

Le réseau de distribution Mobistar est caractérisé par son dynamisme: les Mobistar Centers travaillent en parallèle avec la distribution ouverte (agents indépendants, chaînes spécialisées et supermarchés). En 2004, Mobistar a principalement investi dans les actions de fidélisation. Comme tous les opérateurs de téléphonie mobile en Belgique, Mobistar acquiert de moins en moins de 'premiers utilisateurs' — la plupart des nouveaux clients ont déjà un GSM et une carte SIM.
Il importe aujourd'hui d'avoir des clients satisfaits et de stimuler l'utilisation du GSM en proposant de nouveaux produits et services. Deux des faits marquants de la distribution en 2004 auront été la 'matérialisation' de produits et services, et le succès croissant du canal de distribution propre, les Mobistar Centers.

> matérialisation

En 2004, Mobistar a innové en proposant du temps d'appel et des SMS à petits prix sous forme de pochettes dans les rayons de la grande distribution et chez les commerçants. Le produit est présenté sous emballage comme n'importe quel produit de grande consommation.

En matérialisant les bits et les bytes, Mobistar transforme les SMS et les crédits d'appel en produits tangibles. La matérialisation fidélise les clients qui sont enclins à retourner dans un point de vente pour acheter plus de SMS ou de crédit d'appels à un tarif avantageux. Un client qui achète régulièrement un produit Mobistar crée un lien avec la marque.

> canal propre, les Mobistar Centers

En 2004, l'activité dans les Mobistar Centers a fortement augmenté sur le marché de la distribution. Mobistar joue un rôle central dans cette évolution du marché. Fin 2004, l'opérateur comptait 129 Mobistar Centers, tous animés par la volonté d'offrir le meilleur service aux clients existants, d'acquérir et de soigner les nouveaux clients. La croissance de l'importance des Mobistar Centers est principalement liée à la meilleure qualité du service et la nouvelle approche client. Autre fait remarquable, mais guère surprenant : la segmentation des marchés mise en œuvre dans les Mobistar Centers a fait ses preuves. La zone des points de vente dédiée à Mobistar vip ou le business corner dans les magasins spécialisés ont manifestement porté leurs fruits. Cette évolution se poursuivra en 2005.

Afin de traduire la nouvelle approche client dans les Mobistar Centers, les vendeurs des Mobistar Centers suivent des formations et reçoivent des informations complètes sur les services, les produits et les offres des concurrents. D'autres efforts sont également à signaler dans le domaine de la certification ISO, dans les démarches constantes qui sont entreprises vis-à-vis des clients par le biais de publications (Get More, G-Motion, www.mobistar.be), et dans l'extension de My Partner, l'extranet de Mobistar. Grâce à My Partner, les transactions se font en ligne et en direct depuis 2004 : activation de services, changement d'adresse… c'est immédiat et cela se fait en une fois au Mobistar Center. Cela représente aussi un énorme gain de temps pour le client, pour le Mobistar Center et pour Mobistar même.

mobistar business solutions: croissance continue

Le segment business a gagné en importance en 2004. La part de marché de Mobistar y est passée de 27,5 % à 32,5 %. Mobistar doit ce succès à une offre qui répond parfaitement aux besoins des entreprises. La vision et l'approche du Business Contact Center partent de l'utilisateur plutôt que du produit. De ce fait, la satisfaction des clients ne cesse d'augmenter. Les progrès en matière de téléphonie vocale et de transmission de données contribuent amplement à la croissance de la part de marché.

Les programmes concrets, les plans d'action et les outils placent la barre de la qualité de plus en plus haut dans ces domaines. L'importance grandissante de la convergence entre les téléphonies fixe et mobile est manifeste — une tendance que Mobistar soutient explicitement en développant des solutions VPN et SDSL. Dans ses activités business, Mobistar profite pleinement de son intégration au sein du Groupe Orange ainsi que de la segmentation des marchés. L'opérateur peut ainsi offrir des solutions transfrontalières à des clients internationaux. Il bénéficie par ailleurs d'un accès direct aux derniers développements en matière de transmission de données et de technologie vocale.

> combinaison des téléphonies fixe et mobile

La convergence constitue une tendance marquante dans le marché business. Outre la téléphonie mobile, Mobistar offre de nombreuses solutions en matière de téléphonie fixe, et ce pour des entreprises de tailles et de caractéristiques variées. Avec la solution Virtual Private Network (VPN), Mobistar intègre les trafics téléphoniques fixe et mobile d'une société en un réseau flexible unique. Le VPN reconnaît chaque appel comme appartenant ou non au réseau de l'entreprise. S'il peut relier plusieurs sites de l'entreprise en Belgique, le réseau peut également intégrer des clients et des fournisseurs. Les appels au sein du réseau bénéficient d'un tarif avantageux. Chaque utilisateur du réseau de l'entreprise reçoit un numéro abrégé qui lui permet d'être joignable partout et en permanence.

> transmission de données mobiles

Au-delà de la téléphonie mobile, la transmission de données a également connu une forte croissance en 2004. Mobistar a été le premier opérateur belge à offrir une solution e-mail mobile. Le terminal BlackBerry® constitue une solution GSM complète qui, outre la téléphonie, permet aussi la gestion mobile des e-mails, de l'agenda, des tâches et des adresses de contacts. Elle donne également accès à l'Internet via le GSM. La solution est idéale pour ceux qui sont régulièrement en déplacement et qui veulent augmenter leur productivité et leur flexibilité.

La Mobile Office Card est une carte data qui permet aux utilisateurs de laptop de se connecter à l'intranet, de surfer sur Internet, d'envoyer des e-mails et des SMS… sans fil. Les collaborateurs en déplacement sont ainsi parfaitement opérationnels sans avoir à se rendre au bureau.

Blackberry® et Mobile Office Card ont remporté un vif succès en 2004, succès qui devrait se confirmer en 2005.

Avec la solution Sales Force Automation, le vendeur dispose d'un assistant mobile qui lui permet d'accéder aux applications CRM de son entreprise où qu'il se trouve. Il peut aider son client en temps réel.

Field Force Automation permet au technicien d'accéder directement à l'intranet de son entreprise et de gagner un temps précieux dans le cadre de ses missions externes.

Les applications Machine-To-Machine connaissent un essor sans précédent : l'intégration d'une carte SIM permet à des machines de communiquer sans fil via le réseau Mobistar. Chaque appareil est programmé pour transmettre des informations spécifiques à des intervalles de temps déterminés vers une station de base. Ascenseur bloqué ? Photocopieuse à court d'encre ? Nécessité d'entretien d'une excavatrice ? La personne concernée est instantanément avertie par SMS et peut immédiatement prendre les mesures qui s'imposent. Les applications Machine-To-Machine ont prouvé leur utilité dans les secteurs les plus divers et peuvent être installées sur presque tous les appareils. Cette technologie permet une gestion beaucoup plus productive et moins coûteuse d'un parc de machines, à l'échelle nationale ou internationale.

> marchés publics

Mobistar dispose d'une clientèle d'entreprises de premier plan, tant au niveau national qu'au niveau européen. L'opérateur renforce également sa position chaque année dans le secteur public. En 2004, le ministère de la Communauté flamande et la SNCB ont rejoint la clientèle institutionnelle de Mobistar aux côtés de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Police fédérale, de l'INAMI, du service public fédéral des Finances, du VDAB et de Kind & Gezin. Irisnet, réseau de télécommunications à large bande de la Région de Bruxelles-Capitale, a été développé en exclusivité par l'association momentanée de France Télécom et Telindus, au sein de laquelle Mobistar représente les intérêts de France Télécom. Irisnet assure tous les services de télécommunication de l'administration de la Région de Bruxelles-Capitale : téléphonie mobile, téléphonie fixe et transmission de données.

> roaming en toute liberté grâce à FreeMove

Grâce à FreeMove, alliance de quatre partenaires télécoms de premier plan (le Groupe Orange - dont Mobistar fait partie -, T-Mobile, Telefónica Móviles et TIM), la téléphonie mobile à l'étranger est devenue nettement plus conviviale et plus avantageuse. FreeMove offre des services simples et attrayants aux voyageurs internationaux : FreeMove Roaming for Business et FreeMove Central Report. Avec FreeMove Roaming for Business, l'utilisateur utilise son GSM partout dans le monde à des tarifs connus d'avance — sans distinction d'heure ou de réseau. FreeMove Central Report fournit une vue d'ensemble des appels GSM de l'entreprise à l'étranger. Elle peut ainsi vérifier ses coûts GSM par pays et mener une politique paneuropéenne en matière de téléphonie mobile. FreeMove, actif dans 21 pays d'Europe, compte près de 170 millions de clients.

réseau mobistar:
qualité optimale toujours et partout

Depuis 1995, Mobistar a continuellement investi dans le développement et l'optimisation de son réseau.

Le réseau Mobistar est conçu pour tendre en permanence vers un équilibre parfait entre les notions de couverture, de capacité et de qualité. Où que se situe l'utilisateur, il peut appeler et être appelé dans les meilleures conditions.
Les investissements consentis par Mobistar dans les plus hauts standards technologiques et les contrôles permanents effectués sur le réseau, assurent une fiabilité et une qualité exemplaire.

- 4 fois par heure, 24 heures sur 24, Mobistar procède au contrôle de tous les éléments techniques du réseau ainsi que de son environnement (conditions météorologiques…).
- 7 véhicules de mesure testent la couverture, les conversations interrompues, l'écho, le roaming et la densité du trafic.
- 50 collaborateurs identifient tous les jours les faiblesses éventuelles de la couverture et prennent les mesures nécessaires pour y remédier.
- Au total, 500 collaborateurs sont quotidiennement impliqués dans l'installation et l'entretien du réseau.

Grâce à la collaboration avec des opérateurs étrangers de qualité, les clients de Mobistar bénéficient de conditions optimales d'utilisation de leur téléphone mobile à l'étranger. Mobistar a conclu des accords de roaming avec 309 opérateurs dans 154 pays pour la téléphonie vocale et 68 opérateurs dans 38 pays pour le GPRS.

> près de 2.700 sites

Mobistar a lancé son réseau en 1996 avec 500 sites et en totalise aujourd'hui près de 2.700. Chaque semaine, le réseau s'enrichit de 2 à 3 nouveaux sites. Aujourd'hui, Mobistar couvre plus de 99 % de la population belge. À Bruxelles par exemple, la distance moyenne entre deux antennes Mobistar n'est que de 500 mètres. Aux endroits où les bureaux sont nombreux, Mobistar améliore continuellement la réception à l'intérieur des bâtiments. En 2004, la couverture des autoroutes belges a également été optimisée, tronçon par tronçon, tant en couverture qu'en capacité.

> Mobistar modernise son réseau 2G en collaboration avec Nortel Networks

Mobistar a choisi le fournisseur de réseau Nortel Networks pour les prochaines années. Cette collaboration assure à l'opérateur un accès réseau optimalisé, qui permet de situer l'opérateur au plus haut niveau technologique de la téléphonie mobile belge. En 2004, Mobistar a poursuivi la mise en application de son vaste plan d'investissement pour la modernisation du réseau 2G. Une architecture réseau simplifiée - pour préparer EDGE - et une accessibilité indoor encore meilleure, représentent des avancées significatives. La technologie EDGE, si elle convient parfaitement à la transmission rapide de données mobiles, a en outre l'avantage d'être très simple à utiliser, ce qui devrait assurer un trafic de données accru.
Une attention particulière a également été portée à l'amélioration de la qualité et à la capacité du réseau dans les zones à haute densité de consommation de téléphonie mobile.

> Mobistar fait aussi appel à Nortel Networks pour le déploiement de son réseau 3G

Le réseau 3G (troisième génération de la téléphonie mobile) de Mobistar reposera également sur une infrastructure radio développée par Nortel Networks. Concrètement, la technologie 3G se traduit par une plus grande capacité de transmission de données, par une augmentation de la productivité personnelle et professionnelle, par un élargissement de l'offre de contenu et par l'apparition de nouveaux services liés à la vidéoconférence et la vidéotéléphonie. Fin 2005, le réseau 3G aura une couverture d'au moins 30 % de la population belge, conformément aux exigences de l'IBPT.
L'intérêt de recourir à un fournisseur commun pour les technologies 2G et 3G réside dans la fluidité de la transition entre ces deux technologies. Cela permet en outre de réduire substantiellement les coûts opérationnels du réseau.

> accessibilité dans les aéroports, dans les centres commerciaux, lors de grands événements

Mobistar entend fournir une qualité de communication irréprochable même dans les endroits les plus fréquentés tels que la côte belge, l'aéroport national, les stations du métro bruxellois, les principales gares ferroviaires, les grands centres commerciaux... L'envoi et la réception de SMS ou de MMS, l'utilisation du WAP et autres services GPRS doivent également y être assurés dans les meilleures conditions, y compris à l'intérieur. Le cas échéant, Mobistar garantit ce niveau de confort par l'installation d'un réseau local ou 'hot spot'.

Les grands événements qui rassemblent ponctuellement une foule considérable dans un périmètre restreint (Couleur Café, Sea Food au Heysel, Grand Prix de Formule 1, Dranouter Folk Festival…) sont également concernés par cette problématique. Mobistar y assure une accessibilité optimale par l'installation temporaire d'une unité mobile (un camion équipé d'une antenne de 30 mètres) qui permet d'optimiser la capacité du réseau. Mobistar dispose également d'une unité mobile de plus petite dimension (antenne de 15 mètres) destinée à des endroits où la hauteur de déploiement est limitée, comme lors du Marktrock à Louvain.

responsabilité sociétale

> l'entreprise citoyenne

L'entreprise fonctionne dans un environnement social, un lieu et un temps déterminés. Comme par le passé, Mobistar a assumé ses responsabilités d'entreprise citoyenne en 2004 par une série d'initiatives à dimension sociale et éthique. La collectivité a pu apprécier cet engagement. Plusieurs fonds de placement éthiques ont maintenu leur participation dans Mobistar qui continuera à se développer dans cet esprit d'engagement social.

> extension du code de déontologie pour SMS et MMS

En février 2003, Mobistar et l'opérateur historique ont élaboré avec le ministre des Télécommunications, le ministre des Affaires économiques et la revue 'Test Achats' un code de déontologie pour les fournisseurs de services et de contenu par SMS et MMS. Le troisième opérateur belge a souscrit à ce code de déontologie en mai 2004. Ce code entend protéger les utilisateurs et permettre l'épanouissement de services multimédias mobiles dans un environnement respectueux du consommateur. Les clients des opérateurs ont ainsi la garantie que toutes les informations concernant les services offerts sont claires et sans équivoque. Le code de déontologie va jusqu'à fixer la taille minimale des caractères utilisés dans les tarifs publiés dans la presse écrite.

> recyclage des GSM

Mobistar est une entreprise soucieuse et respectueuse de l'environnement. Le programme Fonebak, mis en place par Mobistar en 2003, organise par exemple le recyclage des anciens GSM et des accessoires GSM. L'utilisateur peut échanger un ancien GSM encore opérationnel contre une ristourne immédiate de 20 euros à l'achat d'un nouveau GSM dans un Mobistar Center. Les appareils collectés sont confiés à Shields Environment, institution spécialisée dans la gestion écologique des déchets.

> partenariat avec l'ASBL 'Les amis des aveugles'

En décembre 2003, Mobistar a conclu un partenariat avec l'ASBL 'Les amis des aveugles'. Conscient du caractère indispensable du GSM comme mode de communication, a fortiori pour les personnes souffrant d'un handicap visuel, l'opérateur propose aux malvoyants et aveugles un accès facilité aux produits et services de la téléphonie mobile. En 2004, des versions en braille ont été publiées de la brochure reprenant tous les produits et services, des guides de l'utilisateur de la carte Tempo et des différentes formules tarifaires. Ces publications peuvent être commandées par téléphone, par fax ou par e-mail. Elles sont envoyées gratuitement. Par ce partenariat, Mobistar entend favoriser l'autonomie et l'intégration sociale des handicapés visuels.

> tsunami 12-12

Les trois opérateurs mobiles se sont mobilisés pour l'action nationale Tsunami 12-12 visant à collecter des fonds pour les victimes de la catastrophe naturelle en Asie du Sud-Est fin 2004. Pendant 12 jours, les clients ont eu la possibilité d'envoyer un SMS d'une valeur de 1 euro au numéro court 3108. Près de 1 million de SMS ont été envoyés et le produit de la collecte de fonds a été intégralement versé au Consortium belge pour les situations d'urgence (Caritas International, Croix Rouge de Belgique, Handicap International, Oxfam-Solidarité, Rode Kruis Vlaanderen, UNICEF Belgique).

> urbanisme

Comme les années précédentes, Mobistar a fourni en 2004 des informations aux pouvoirs publics locaux et aux riverains concernant la mise en service de nouveaux sites. L'opérateur entend informer la population au mieux concernant le déploiement de son réseau GSM. Extrêmement concernée par la santé publique, Mobistar reste partisane de l'adoption de normes fédérales fixant les limites d'émission d'ondes électromagnétiques.

rapport d'activité 2004

corporate governance

Mobistar a pris connaissance du nouveau Code de Gouvernance d'Entreprise avec beaucoup d'intérêt et confirme sa volonté de s'y conformer. Une présentation sur le projet de code a été donnée au conseil lors de sa réunion du 5 octobre 2004; le débat qui suivit a donné lieu à la création d'un comité de supervision de gouvernance au sein du conseil d'administration. Ce comité temporaire a pour mission de veiller à ce que les dispositions du Code soient appliquées de manière adéquate tout en tenant compte des spécificités de la société.

Même si ce nouveau Code ne sera d'application qu'à partir de l'exercice comptable de 2005, Mobistar a décidé de d'ores et déjà introduire certains renseignements demandés par le nouveau code dans la partie Corporate Governance de son rapport annuel 2004.

Dans un même souci de transparence et de respect des règles de gouvernance d'entreprise, Mobistar soumet pour la première fois une proposition pour un plan d'actions à l'assemblée générale pour approbation.

Mobistar souhaite d'ailleurs encourager et faciliter la participation des actionnaires à l'assemblée générale annuelle. A cette fin, elle a décidé d'utiliser pour la première fois la procédure de la date d'enregistrement qui évite aux actionnaires de bloquer leurs actions pendant plusieurs jours (et ceci en combinaison avec la procédure «classique» de dépôt). La société a constaté que les actionnaires institutionnels attachent beaucoup d'importance à cette facilité.

La société propose également de supprimer la possibilité d'acquérir des actions propres sans décision préalable de l'assemblée générale, pour éviter à la société un dommage grave et imminent. Il a été constaté lors de contacts avec des investisseurs que ceux-ci souhaitent être convoqués lors d'un tel événement.

1. La composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé d'un maximum de 18 administrateurs suivant l'article 13 des statuts de la société.

Au 31 décembre 2004, le conseil était composé de 13 membres dont 4 administrateurs indépendants. Il n'y a pas de limite d'âge instaurée au sein du conseil.

Nom	Qualité	Fonction principale	Age	Nationalité	Fin mandat
Jan Steyaert	Président	Président Telindus Group	59	Belge	2005
Bernard Moschéni (1)(2)(6)	Administrateur	Directeur Général Mobistar	52	Française	2005
Alex Brabers (3)	Administrateur	VP Venture Capital ICT (GIMV)	39	Hollandaise	2005
Annemie Neyts (3)	Administrateur	Parlementaire	60	Belge	2005
Sparaxis (3)(4)	Administrateur				2005
Eric Dekeuleneer (3)	Administrateur	CEO Credibe	52	Belge	2005
		CEO Fondation Universitaire			
Bernard Ghillebaert (1)	Administrateur	CEO UK (Orange)	52	Française	2005
SRIB / GIMB (5)	Administrateur				2005
Sanjiv Ahuja (1)	Administrateur	CEO (Orange)	48	Américaine	2005
Brigitte Bourgoin (1)	Administrateur	Directeur International (Orange)	51	Française	2005
Tim Lowry (1)	Administrateur	VP Europe de l'Ouest (Orange)	49	Britannique	2005
Michel Poirier (1)(6)	Administrateur	Directeur Fin. & Trésorerie (FT)	55	Française	2005
Wirefree Services Belgium (1)(7)	Administrateur				2005

(1) Administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire (Wirefree Services Belgium).
(2) Administrateur chargé de la gestion journalière.
(3) Monsieur Alex Brabers, Madame Annemie Neyts et la société Sparaxis, administrateurs indépendants, ont été nommés par l'assemblée générale du 17 décembre 2003. Monsieur Eric Dekeuleneer a été coopté comme administrateur indépendant le 18 novembre 2004; son mandat doit être confirmé par l'assemblée générale du 4 mai 2005. Les administrateurs indépendants ont signé une déclaration indiquant qu'ils respectent les critères d'indépendance mentionnés dans l'article 524 §4 du Code des Sociétés.
(4) La société Sparaxis est liée à la SRIW (Société Régionale d'Investissement de Wallonie) et est représentée par Monsieur Eric Bauche (Conseiller du Comité de Direction de la SRIW).
(5) La SRIB/GIMB (Société Régionale d'Investissement de Bruxelles/Gewestelijke Investeringsmaatschappij voor Brussel) est représentée par Monsieur Serge Vilain (Président).
(6) Messieurs Bernard Moschéni et Michel Poirier ont été cooptés le 26 juillet 2004 ; leurs mandats doivent être confirmés par l'assemblée générale du 4 mai 2005.
(7) La société Wirefree Services Belgium est représentée par Monsieur Aldo Cardoso (Administrateur indépendant d'Orange SA).

Les démissions de Messieurs Wilfried Verstraete et Richard Brennan ont été actées le 26 juillet 2004 par le conseil d'administration. La démission de Monsieur Louis Tordeurs a été actée par le conseil d'administration du 18 novembre 2004.

> présentation des administrateurs nommés en 2004

Bernard Moschéni
Agé de 52 ans, de nationalité française, Bernard Moschéni était depuis février 2000 CEO d'Orange Roumanie. Il a occupé différentes fonctions de direction pendant plus de 15 ans en France, en Italie, au Mexique et en Roumanie. Il fut chargé de différentes fonctions commerciales et financières au sein du groupe Renault jusqu'au début des années 1990. Il a été impliqué dans la création d'une filiale italienne pour la Banque Sofinco (Groupe Suez). Il y a occupé la fonction de directeur commercial. En 1992, Bernard Moschéni rejoint le groupe France Télécom en tant que directeur général d'une filiale de services en Italie. Plus tard, il est nommé CFO de l'opérateur mexicain Telmex. En 1997, il rejoint, en tant que CFO, Orange Roumanie, la filiale de téléphonie mobile de France Télécom, dont il fut nommé CEO en 2000.

Michel Poirier
Âgé de 55 ans, de nationalité française, Michel Poirier est depuis 1991, Directeur du Financement et de la Trésorerie du Groupe France Télécom. A ce poste, il est en charge des opérations sur actions, des financements, de la gestion de la dette du Groupe, de la trésorerie du Groupe France Télécom et du suivi financier des filiales.
Michel Poirier est par ailleurs Président Directeur Général de Francetel et de France Télécom Encaissement, deux sociétés financières du Groupe, Directeur Général Délégué et Administrateur de Cogecom et Administrateur de différentes sociétés du Groupe.
Michel Poirier est Ingénieur de l'Ecole Centrale du Nord, titulaire d'une maîtrise d'Economie et ancien élève de l'Ecole Nationale Supérieure des PTT (Administrateur des PTT).

Eric Dekeuleneer
Âgé de 52 ans, de nationalité belge, Eric De Keuleneer est actuellement administrateur délégué de Credibe (ex OCCH-CBHK) ainsi que de la Fondation Universitaire. Il était auparavant à la tête du département Corporate & Investment Banking de la Générale de Banque (actuellement Banque Fortis), après avoir dirigé les activités de marché de capitaux à la Kredietbank SA luxembourgeoise. Il a également publié plusieurs ouvrages sur les marchés à capitaux et la gouvernance d'entreprise.
Monsieur De Keuleneer a été coopté en tant qu'administrateur indépendant et remplit toutes les conditions d'indépendance requises par le Code des Sociétés.

Il est important de noter que la convention d'actionnaires du 17 septembre 1998 prévoit que «les parties s'engagent à ne pas proposer de candidats pour des fonctions au sein des organes et comités de la société, lorsque ces personnes détiennent par ailleurs des mandats présentant une incompatibilité avec celui à exercer au sein de la société». Hormis ce principe, il n'y a pas d'autres règles internes sur l'exercice de la fonction d'administrateur.

Pour l'année 2004, les administrateurs indépendants recevront une rémunération forfaitaire annuelle de EUR 30.000 ainsi qu'une rémunération additionnelle de EUR 2.000 par session d'un comité du conseil à laquelle ils ont participé. Les autres mandats d'administrateur sont exercés gratuitement.

Il existe entre différentes sociétés du groupe France Télécom/Orange et la société, des conventions et/ou facturations relatives aux prestations de membres du personnel de sociétés du groupe France Télécom/Orange en faveur de la société. Inversement, les prestations effectuées par la société en faveur du groupe sont également facturées. La société a également conclu un contrat de gestion avec Telindus Group pour les prestations de Monsieur Jan Steyaert en faveur de la société.

2. Le fonctionnement du conseil d'administration

Il est prévu que le conseil se réunisse au moins 6 fois par an. Les sujets les plus significatifs débattus au sein du conseil d'administration en 2004 ont été:
> la stratégie de la société;
> le budget et le financement de la société;
> la situation opérationnelle et financière;
> les grands projets;
> l'évolution du cadre réglementaire;
> le suivi des litiges importants.

La direction de la société fournit systématiquement aux administrateurs avant chaque réunion du conseil un dossier avec toutes les informations et tous les détails nécessaires en vue de l'agenda des sujets à délibérer (dont les principaux sont énumérés ci-dessus).

Les statuts prévoient qu'en principe les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises. Néanmoins, la convention d'actionnaires du 17 septembre 1998 prévoit que certaines décisions ne peuvent être adoptées que s'il n'y a pas plus d'un administrateur qui émet un vote négatif; cette convention comprend également des règles supplémentaires concernant l'approbation du budget.

Le conseil d'administration s'est réuni 8 fois au cours de l'année 2004. Trois réunions «techniques» ont également eu lieu les 5 février 2004, 4 mars 2004 et 6 octobre 2004 (constatation d'augmentation de capital suite à la conversion de warrants); ces réunions ne sont pas reprises dans la liste de présences ci-dessous.

> présences des administrateurs aux réunions du conseil d'administration

Administrateurs	9 février	25 mars	20 avril	19 mai	26 juillet	5 octobre	18 novembre	14 décembre
Jan Steyaert	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent
Bernard Moschéni	/	/	/	/	présent	présent	présent	présent
Alex Brabers	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent
Annemie Neyts	présente	présente	présente	présente	représentée	présente	représentée	représentée
Sparaxis	présente	présente	présente	présente	présente	présente	présente	présente
Brigitte Bourgoin	présente	représentée	présente	présente	présente	présente	présente	présente
Sanjiv Ahuja	présent	représenté	absent	représenté	représenté	présent	présent	présent
Bernard Ghillebaert	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent	représenté
Tim Lowry	présent	absent	présent	présent	présent	présent	présent	présent
SRIB/GIMB	présente	absente	absente	présente	présente	présente	présente	présente
WSB	représentée	présente	absente	présente	présente	présente	représentée	présente
Michel Poirier	/	/	/	/	présent	présent	présent	présent
Eric Dekeuleneer	/	/	/	/	/	/	présent	présent
Richard Brennan	présent	représenté	présent	présent	/	/	/	/
Louis Tordeurs	présent	présent	absent	représenté	présent	/	/	/
Wilfried Verstraete	présent	représenté	absent	représenté	/	/	/	/

3. Comités créés par le conseil d'administration

Le conseil d'administration a instauré trois comités statutaires (le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité exécutif) ainsi qu'un comité extra-statutaire (le comité de supervision de gouvernance qui est un comité temporaire).

> le comité d'audit

Le comité d'audit était composé de trois administrateurs durant la majorité de l'année 2004; sa composition a été revue le 14 décembre 2004. Depuis cette date, le comité est composé de cinq administrateurs: Messieurs Alex Brabers (Président), Tim Lowry, Michel Poirier, Eric Dekeuleneer et la société Sparaxis (représentée par Monsieur Eric Bauche).

Ce comité a pour mission d'assister le conseil d'administration dans ses responsabilités en matière d'intégrité de l'information financière de la société et notamment de superviser les rapports financiers, l'audit interne, l'audit externe et les relations financières entre la société et ses actionnaires. Le comité d'audit s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2004.

Messieurs Jan Steyaert et Alex Brabers ont participé aux réunions des 3 février, 24 février, 19 mai et 26 juillet 2004. Monsieur Alex Brabers a également participé à la réunion du 20 octobre 2004. Les autres administrateurs ont été nommés le 14 décembre 2004.

Les sujets les plus significatifs débattus au sein du comité d'audit en 2004 ont été:
> le reporting financier;
> l'audit statutaire;
> les missions d'audit interne;
> les relations avec les parties liées;
> les normes comptables (et la transition IAS/IFRS);
> le projet Sarbanes Oxley;
> le financement de la société;
> la taxation.

> le comité de rémunération

Le comité de rémunération était composé de trois administrateurs à fin 2004: Monsieur Jan Steyaert (Président) et Mesdames Brigitte Bourgoin et Annemie Neyts. Le comité de rémunération est étendu au comité de rémunération et de nomination depuis le 14 décembre 2004; la modification statutaire correspondante sera soumise à l'assemblée générale.

Les statuts spécifient que ce comité a pour mission d'assister le conseil d'administration dans l'établissement de la rémunération des dirigeants de la société (président, administrateur-délégué, directeur général et personnes rapportant directement à ceux-ci). Depuis le 14 décembre 2004, ce comité a également pour mission d'assister le conseil d'administration dans les propositions de nomination ou de réélection des membres du conseil d'administration.

Le comité de rémunération s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2004. Monsieur Jan Steyaert a participé à la réunion du 3 février 2004 et Madame Brigitte Bourgoin y était représentée. Mesdames Brigitte Bourgoin et Annemie Neyts et Monsieur Jan Steyaert ont participé aux réunions des 19 mai et 26 octobre 2004. Madame Brigitte Bourgoin et Monsieur Jan Steyaert ont également participé à la réunion du 14 décembre 2004; Madame Annemie Neyts y était excusée.

En 2004, le comité de rémunération a examiné les programmes de bonus pour le personnel, la rémunération des membres du «Management Committee» (y compris la rémunération du nouveau directeur général) ainsi qu'une offre de l'état français faite dans le cadre de l'arrêté ministériel français du 3 septembre 2004 offrant aux employés la possibilité d'acheter des actions France Télécom. Le comité a également discuté d'un plan d'achat d'actions Mobistar pour lequel une décision finale doit encore être prise par le conseil d'administration et l'assemblée générale.

> le comité exécutif

Le conseil d'administration a instauré un comité exécutif. L'étendue des pouvoirs et le fonctionnement du comité exécutif ont été déterminés dans un règlement d'ordre intérieur. Certaines matières importantes qui sont expressément énumérées dans ce règlement (telles que l'élaboration du budget annuel, les décisions impliquant une modification importante du budget, la nomination des membres de la direction et autres matières du même ordre) requièrent la consultation préalable du comité exécutif par le «Management Committee».

La composition du comité exécutif a été revue le 14 décembre 2004. Ce comité était composé de cinq administrateurs à fin 2004: Madame Brigitte Bourgoin (Président), Messieurs Bernard Moschéni, Jan Steyaert, Tim Lowry et la société SRIB (représentée par Monsieur Serge Vilain).

Le comité exécutif s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2004.

Madame Brigitte Bourgoin et Messieurs Tim Lowry et Serge Vilain (représentant la SRIB) ont participé aux réunions des 29 avril et 26 octobre 2004. Monsieur Bernard Moschéni et Madame Annemie Neyts ont participé à la réunion du 26 octobre 2004. Madame Annemie Neyts était excusée pour la réunion du 29 avril 2004.

En 2004, le comité exécutif a traité notamment les sujets suivants:
> les résultats de la société;
> le projet broadband;
> les nouveaux investissements;
> le remplacement des équipements (Nortel Swap);
> l'état d'avancement du projet UMTS.

> le comité de supervision de gouvernance

Ce comité est un comité temporaire qui a été instauré le 14 décembre 2004, après la publication du nouveau Code de Gouvernance d'Entreprise, afin de suivre les évolutions en matière de gouvernance d'entreprise et d'assurer sa mise en œuvre chez Mobistar.

Ce comité était composé de 4 administrateurs à fin 2004: Messieurs Eric Dekeuleneer (Président), Tim Lowry, Jan Steyaert et la société Wirefree Services Belgium (représentée par Monsieur Aldo Cardoso).

Le comité de supervision de gouvernance ne s'est pas réuni au cours de l'année 2004 mais a déjà établi un planning de réunions de travail pour l'exercice 2005.

4. La rémunération des dirigeants

Conformément aux exigences du Code de Gouvernance d'Entreprise, la société a décidé de rendre publique la rémunération du directeur général ainsi que la rémunération (globale) du «Management Committee».

> directeur général

- rémunération de base (salaire brut annuel):	276.757 EUR
- rémunération variable (maximum):	138.379 EUR
- autres composantes de la rémunération:	
• frais propres à l'employeur:	6.156 EUR
• assurances:	86.552 EUR
• autres:	107.953 EUR

Le comité de rémunération a donné un avis favorable quant à la rémunération du nouveau directeur général, suivi à cet égard par le conseil d'administration.

> management committee (à l'exception du directeur général)

Sur une base globale:	
- rémunération de base (salaire brut annuel):	1.417.805 EUR
- rémunération variable (maximum):	481.400 EUR
- autres composantes de la rémunération:	
• frais propres à l'employeur:	44.208 EUR
• assurances:	277.938 EUR
• autres:	7.408 EUR

Ni le directeur général, ni les membres du «Management Committee» n'ont reçu des actions, warrants ou stock options en 2004.

5. La gestion journalière

Monsieur Bernard Moschéni a été nommé administrateur le 26 juillet 2004 et occupe le poste de directeur général depuis le 1er octobre 2004.

Lors de la réunion du 24 juillet 2003, le conseil a décidé de ne pas faire usage de la possibilité légale et statutaire de déléguer certaines compétences à un comité de direction.

Afin d'assister le directeur général dans ses responsabilités en matière de gestion journalière, un comité («Management Committee») se réunit en principe chaque semaine. Chaque membre de ce comité a le pouvoir d'engager la société valablement soit en signant deux à deux, soit chacun d'eux conjointement avec un administrateur. A l'exception de Monsieur Bernard Moschéni (directeur général de la société),

chaque membre du «Management Committee» est à la tête d'un département de l'organisation.

Font partie du «Management Committee»:

Bernard Ghillebaert (Head of Mobistar Group) – jusqu'au 30.09.2004
Bernard Moschéni (Head of Mobistar Group) – depuis le 01.10.2004
Yves Bazin (Head of Customer Technology Solutions)
Bernard Buyat (Head of Customer Services Operations)
Adriana Paun (Head of Human Resources & Hotelling Services)
Paul-Marie Dessart (Head of Legal & Regulatory)
Jacques Recourdon (Head of Marketing & Communication)
Hans Swaeb (Head of Personal Market Unit)
Pol Vanbiervliet (Head of BU Corporate & Professional)
Martine Verluyten (Head of Finance & Supply Operations)
Anne-Catherine De Decker (Head of Corporate Programs & Quality)

Outre les membres du «Management Committee», certains cadres de la société ont également, par délégation, un pouvoir de signature pour les engagements courants relatifs à leur secteur de responsabilité.

Les membres du «Management Committee» sont considérés comme étant les membres de l'Executive Management pour les besoins du nouveau Code de Gouvernance d'Entreprise sans tomber sous la définition de comité de direction reprise dans les statuts de la société.

6. Politique d'affectation du résultat

La société confirme son intention de suivre une politique de dividendes attrayante en tenant compte de ses nécessités financières.

La société était soumise à certaines restrictions qui affectaient sa capacité à payer des dividendes dans le cadre d'une convention de crédit avec un consortium de banques. Depuis le remboursement anticipé dudit crédit le 31 décembre 2003, ces restrictions ne sont plus d'actualité.

Les restrictions légales et en particulier de l'article 617 du Code des Sociétés qui prévoit notamment qu' «*aucune distribution ne peut être faite lorsqu'à la date de clôture du dernier exercice, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital libéré ou, si ce montant est supérieur, du capital appelé, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer*» n'empêchent non plus le paiement d'un dividende.

Dans ce contexte, le conseil a décidé de proposer le paiement d'un dividende à l'assemblée générale. Le montant (brut) proposé est de EUR 2/action. Ce montant a été déterminé en fonction de possibilités (free cash flow) de la société ainsi que par rapport au rendement de dividendes offerts par d'autres sociétés comparables.

7. Relations avec et entre actionnaires

Les promoteurs de la société (à savoir la société Wirefree Services Belgium et la société Telindus Group) ont conclu un contrat avant la constitution de la société dans le but de définir leur coopération une fois la société constituée (convention du 26 mai 1995 et avenant du 18 décembre 1995).

Il existe en outre une convention d'actionnaires conclue le 31 juillet 1996 qui a été modifiée et complétée par une convention d'actionnaires en date du 17 septembre 1998. Il existe également une convention datée du 31 juillet 1996 dans laquelle certains investisseurs privés (minoritaires) ont convenu de répartir entre eux les prérogatives qui leur sont accordées dans la première convention d'actionnaires.

Les dites conventions ont perdu une partie de leur pertinence suite aux ventes d'actions Mobistar par certains de leurs signataires. Les conventions d'actionnaires viennent à échéance au mois d'octobre 2006; la société n'est pas au courant d'une intention de renouvellement de ces conventions par les signataires actionnaires de la société.

Structure de l'actionnariat de l'entreprise au 31 décembre 2004

Actionnaires de Mobistar	Nombre d'actions	Pourcentage du Capital
Wirefree Services Belgium [1]	31.753.100	50,37%
Telindus Group [1]	2.921.182	4,63%
Bruficom [2]	2.539.182	4,03%
Fidelity/FMRCorp. [3]	2.081.903	3,30%
Autres	23.740.422	37,67%
Nombre total d'actions [4]	**63.035.789**	**100%**

(1) Chiffres basés sur la déclaration de transparence du 30 décembre 2003.
(2) Le nombre d'actions détenues par Bruficom est basé sur la déclaration de transparence du 28 janvier 2003. Cette déclaration indiquait déjà que le chiffre n'était pas confirmé par Bruficom. Ce chiffre n'est donc pas forcément correct; la seule certitude est que le pourcentage de Bruficom devrait se situer entre 3 et 5% (une déclaration de transparence est requise en-dessous ou au-dessus de ce seuil).
(3) Chiffres basés sur la déclaration de transparence du 17 décembre 2004. La société estime que les actions détenues par Fidelity International Limited et FMRCorp font toujours partie du flottant.
(4) A la fin de l'année 2004, un total de 255.826 warrants était encore en circulation; chaque warrant donne droit à la souscription d'une action Mobistar contre paiement d'un prix d'exercice de 34,15 EUR.

rapport de gestion relatif à l'exercice 2004

(consolidé et non consolidé)

1. Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2004

> évolution du marché de la téléphonie mobile

Selon Mobistar, le marché de la téléphonie mobile, qui avait enregistré une croissance de 5,6% au cours de l'année 2003, a à nouveau augmenté de 8,2% en 2004 pour s'établir à 81,7% de la population belge au terme de l'exercice, contre 75,5% un an auparavant.

Au 31 décembre 2004, Mobistar comptait 2.845.762 clients actifs, soit 245.581 de plus que les 2.600.181 clients comptabilisés à fin 2003. Cette croissance de 9,4% de la clientèle active de Mobistar ne tient pas compte des 26.631 cartes 'Machine-to-Machine' (télématique, télémétrie…) actives à fin 2004, contre 15.187 cartes à fin 2003.

L'opérateur a réalisé un quatrième trimestre particulièrement performant puisque sa clientèle a affiché une croissance nette de 102.495 clients actifs entre le 1er octobre 2004 et le 31 décembre 2004.

Il est par ailleurs remarquable de noter que la croissance est la plus significative dans le segment 'postpaid' (contrats) qui, en ayant augmenté de 201.412 unités en 2004, s'établit à une part de 35,4% de la base de clients actifs, contre 31% au terme de l'année précédente.

> évolution des offres et services

Les produits et services mobiles

La croissance de Mobistar a été soutenue par une recherche continue de produits et services qui répondent aux attentes des clients existants et à venir.

Le succès de l'opérateur est lié à une approche segmentée de la clientèle qui donne lieu à des actions spécifiques visant à améliorer la loyauté des clients existants. Cette approche est particulièrement appropriée dans un contexte où la concurrence et la migration des utilisateurs de cartes prépayées sont des éléments déterminants.

Les principaux faits relatifs au développement des produits, services et offres commerciales de Mobistar au cours de l'exercice écoulé sont les suivants:

> Mobistar vip
Cette nouvelle formule d'abonnement, lancée par Mobistar au mois d'octobre 2004, s'adresse principalement aux utilisateurs intensifs (à partir de 250 min. d'appel par mois). Mobistar VIP, qui repose sur une tarification dégressive applicable dès la première minute d'appel, ne comporte aucun frais d'activation ni de frais d'abonnement. La formule permet en outre d'accéder à un service privilégié et personnalisé ('service premium') traditionnellement réservé aux utilisateurs professionnels.

> Matérialisation des services
Dans la foulée des offres de fin d'année initiées au terme de l'exercice 2003, Mobistar a développé une série d'offres et de produits sous forme de pochettes promotionnelles durant l'année 2004: forfaits SMS de 30, 60 et120 unités, offre Mobistar Home et promotions de fin d'année pour les clients existants.

> Orange World
Le portail wap Orange World, lancé en 2004, donne à ses utilisateurs un accès immédiat, par le biais de leur téléphone mobile, à une gamme complète de services et d'informations déclinés en trois catégories: contacts (MMS, chat box, mobile Hotmail), détente (jeux-java, logos, ringtones) et information (actualités, météo, sport, bourses). Le lancement de Orange World a permis d'élargir l'offre d'applications Mobile Data et donné accès à de nouveaux services initiés par le groupe Orange. Compte tenu du développement des MMS (Multimedia Messages), une nouvelle structure de tarifs des différentes applications data (texte, photo & vidéo) a été instaurée au cours du second semestre 2004.

> Tempo Tribe
Eu égard à l'évolution du SMS, mode de communication privilégié des jeunes, Mobistar a créé Tempo Tribe, website exclusif permettant aux clients Tempo (cartes prépayées) âgés de moins de 24 ans de bénéficier d'un tarif SMS particulièrement avantageux et d'accéder à une série de jeux, concours et cadeaux.

> Blackberry®
En juillet 2004, Mobistar a lancé la solution sans fil Blackberry® sur le marché belge. Développée par la société canadienne RIM (Research in Motion), Blackberry®, qui a séduit plus de 2 millions d'utilisateurs dans le monde, permet la consultation et le traitement sécurisé des mails en temps réel par l'intermédiaire d'un terminal mobile compatible.

> Mobile Office card
Développée sur la base des possibilités qu'offre le GPRS en matière de transmission de données, la Mobile Office Card est une carte-pc qui permet à l'utilisateur professionnel disposant d'un ordinateur portable de surfer sur Internet ou d'accéder au réseau de son entreprise par l'intermédiaire du réseau de Mobistar.

> VPN (Virtual Private Network)
Mobistar a poursuivi le développement des applications VPN intégrant les téléphonies fixe et mobile au sein d'un 'réseau intelligent'. Ce type de solution, basée sur la convergence des technologies informatiques et de télécommunication, a permis à l'opérateur de remporter d'importants contrats auprès de clients tels que la SNCB ou la Communauté Flamande.

Activités non-mobiles

Mobistar a poursuivi sa stratégie de développement dans les activités de Mobile Data, en se concentrant plus particulièrement sur le déve-

loppement de solutions de convergence plutôt que sur l'offre de nouveaux services liés exclusivement à la transmission fixe de données.

Les investissements dans les solutions à larges bandes (DSL) ont par ailleurs insufflé une nouvelle dynamique commerciale chez Mobistar. L'opérateur a confirmé son intention de lancer des offres ADSL et de téléphonie par Internet (VOIP) en 2005, jouant ainsi résolument la carte de l'alliance entre les technologies.

Dans le domaine de la téléphonie fixe, Mobistar a enregistré une croissance de 10% de son chiffre d'affaires réalisé par l'intermédiaire des revendeurs voix, des Internet Service Providers (ISP's) ainsi que dans le segment 'Corporate' sensible aux offres convergentes de Mobistar associant les technologies fixe, mobile et SDSL.

> distribution

Le réseau des Mobistar Centers a été optimalisé au cours de l'année 2004. Trois Mobistar Centers ont été fermés tandis qu'un nouveau point de vente a été ouvert à Bruxelles. Certains Mobistar Centers ont également été réaménagés. L'opérateur compte actuellement 129 Mobistar Centers.

La stratégie de distribution est basée sur quatre lignes directrices principales:

- le re-dimensionnement du paysage de la distribution;
- la segmentation de chaque point de vente en fonction de son potentiel de vente;
- l'augmentation du poids de la distribution exclusive;
- l'augmentation de la part des ventes dans la distribution ouverte.

Certaines innovations lancées par Mobistar en 2003 et 2004 créent de nouvelles opportunités pour la distribution et ce malgré le haut niveau de pénétration du marché. L'élargissement de la gamme a permis de stimuler le réseau de distribution 'mass-market' dont l'offre n'est désormais plus limitée aux produits et services liés aux cartes prépayées.

La poursuite de la collaboration avec un partenaire de vente directe a par ailleurs permis à Mobistar de renforcer sa croissance importante des ventes de contrats "postpaid".

> développement du réseau

En 2004, Mobistar a pris une série de décisions stratégiques liées au développement de son réseau, en ligne avec ses objectifs de croissance.

Le Conseil d'Administration a sélectionné la société Nortel Networks en tant que partenaire exclusif pour le développement de l'infrastructure radio de son réseau. Cette décision constitue un pas important pour Mobistar dans la mise en œuvre des technologies EDGE et 3G qui lui permettront de développer de nouveaux services à haute valeur ajoutée. Le passage d'un réseau multi-fournisseurs vers un réseau mono-fournisseur aura par ailleurs des répercussions positives sur les frais de fonctionnement de l'opérateur.

Grâce à cette collaboration avec Nortel Networks, le réseau de Mobistar sera entièrement équipé de la technologie EDGE dès la fin du troisième trimestre 2005. EDGE permet à Mobistar d'offrir à ses clients un service de transmission de données de premier plan en un temps record, où qu'ils soient. En effet, les utilisateurs de Mobistar auront la possibilité d'accéder à Internet, d'échanger des SMS étendus, MMS et e-mails ou de télécharger des fichiers via leur téléphone mobile dans des délais extrêmement rapides, proches de ceux de la technologie 3G (UMTS).

Au-delà du développement de EDGE, Mobistar déploie progressivement la technologie 3G (UMTS) qui permet une augmentation sensible du débit de transmission de données. Cette évolution permet d'accéder à un meilleur niveau de productivité personnelle et professionnelle. Elle ouvre également la voie au développement de nouveaux services tels que la vidéoconférence et la vidéotéléphonie. En 2005, Mobistar proposera l'UMTS au marché professionnel dans une série de villes belges, répondant ainsi pleinement aux conditions liées à l'octroi de la licence UMTS, à savoir une couverture de 30% de la population avant le premier janvier 2006.

La nouvelle collaboration avec Nortel Networks a accéléré le rythme d'investissement principalement au cours du quatrième trimestre 2004. 258 nouveaux sites ont ainsi été mis en service durant l'année. A fin 2004, le réseau de Mobistar compte 2.680 sites dont 961 sont partagés avec les autres opérateurs.

Les efforts de densification du réseau se sont traduits par la création de 792 cellules supplémentaires en cours d'année pour atteindre un total de 7.803 unités au 31 décembre 2004.

> Significant Market Power

Depuis le 21 janvier 2003, l'Institut Belge des Services Postaux et des Télécommunications (IBPT) considère Mobistar comme un «opérateur ayant une puissance significative de marché» sur le marché des réseaux publics mobiles et sur le marché national de l'interconnexion. Selon les estimations de l'IBPT, Mobistar a en effet atteint le seuil de 25% de parts de marché déterminant son statut de SMP (Significant Market Power). Ce statut a des conséquences directes en matière d'orientation des tarifs de gros sur les coûts de revient, de non-discrimination et d'obligation de transparence des tarifs de détail.

Le conseil de l'Institut Belge des Services Postaux et des Télécommunications (IBPT) a conclu le 23 septembre 2003, dans sa décision relative aux charges de terminaison mobile (MTR) de Mobistar, que le modèle de coût présenté par l'opérateur satisfaisait aux principes de causalité des coûts, de transparence et d'objectivité. L'Institut a en outre conclu que les charges de terminaison de Mobistar sont orientées sur ses coûts. En application de cette décision et en raison de sa croissance persistante, Mobistar a procédé en novembre

2004 à une nouvelle baisse de 7% de ses charges de terminaison mobile (hors indice des prix à la consommation) en plus des 6% de réduction consentis en novembre 2003.

> événements importants survenus après la clôture de l'année comptable

Suite à une plainte de Proximus et Base, le tribunal de commerce d'Anvers a rendu un jugement en date du 23 décembre 2004 condamnant la vente des Tempo packs comprenant des unités d'appel ainsi que la vente des packs MMS comprenant 100 MMS. Ces ventes sont formellement interdites depuis le 11 janvier 2005. Mobistar s'est conformé à la décision et a pris toutes les dispositions nécessaires imposées par le jugement de sorte qu'aucun coût additionnel ne doive être provisionné dans les comptes annuels de l'exercice écoulé. Mobistar a interjeté appel de cette décision.

2. Commentaires sur les comptes consolidés et les performances financières du groupe Mobistar

Le périmètre de consolidation englobe la société mère Mobistar S.A. et ses deux filiales à 100%, à savoir Mobistar Corporate Solutions S.A. et Mobistar Affiliate S.A. La méthode de consolidation appliquée est celle de l'intégration globale.

> résultats

Durant l'année 2004, le groupe a enregistré un résultat net de 252,8 millions d'euros affichant ainsi une croissance de 11,2% par rapport à l'exercice précédent, et ce malgré l'impact significatif d'une charge d'impôts qui se monte à 105,5 millions d'euros. La capacité d'autofinancement générée avant prise en compte des impôts sur le résultat s'élève quant à elle à 368,1 millions d'euros à comparer aux 307,8 millions d'euros atteints en 2003. Ceci a permis au groupe d'entièrement reconstituer le capital souscrit, d'afficher des fonds propres supérieurs à ce dernier, de poursuivre la diminution sensible de son endettement (-41,1% en 2004) et de proposer la distribution d'un dividende à concurrence de 126 millions d'euros.

A nouveau, ces excellents résultats ont été atteints grâce à une croissance significative des revenus combinée à une maîtrise continue des coûts.

Le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 16,2%, passant de 1.159,7 millions d'euros à 1.347,4 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de l'activité mobile[1] s'est accru de 16,5%, passant de 1.071,9 millions d'euros à 1.248,4 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de l'activité Voix fixe et Data a quant à lui connu une augmentation de 10,2%, en passant de 94,2 millions d'euros à 103,8 millions d'euros.

L'augmentation de 9,4% du nombre de clients actifs contribue pour une bonne part à l'augmentation du chiffre d'affaires réalisé dans la téléphonie mobile. Cette augmentation est principalement liée à l'activité «postpaid», tant dans le segment business, par l'acquisition de clients importants, que dans le segment résidentiel, où le succès est lié à l'offre de plans tarifaires bien adaptés à des segments de clientèle spécifiques (jeunes, familles, professionnels…). Cette croissance a été soutenue par la portabilité des numéros entre les opérateurs de téléphonie mobile ainsi que par l'efficacité des différents canaux de distribution.

Conformément aux conclusions du décret du Conseil de l'IBPT, Mobistar a diminué, en novembre 2004, ses tarifs de terminaison de 7% pour les appels des autres opérateurs vers son réseau (MTR, Mobile Terminating Rate). Une diminution de 6% avait d'ores et déjà été appliquée en novembre 2003. Malgré ces mesures, l'ARPU (Average Revenue per User, revenu moyen par client) a continué sa progression pour s'établir à 36,64 euros par mois par client actif, soit une augmentation de 5,1%. L'évolution de l'ARPU, en amélioration tant pour les cartes prépayées (17,97 euros par client) que pour les contrats (66,10 euros par client), est renforcée par l'augmentation de la part relative de la clientèle abonnée dans le portefeuille de clients de Mobistar.

En ce qui concerne les activités de «Mobile Data», les revenus totaux bruts provenant de la transmission mobile de données, avant déduction de la rétribution des partenaires, représentent 15,9% du chiffre d'affaires de la téléphonie mobile, soit 188,5 millions d'euros.

Les applications SMS à valeur ajoutée, telles que le téléchargement de logos ou de sonneries, le vote par SMS ou les jeux, ont doublé en 2004 pour atteindre un volume de 70 millions de SMS, générant un chiffre d'affaires brut de 29,6 millions d'euros (11,4 millions d'euros après rétribution des partenaires). Cette croissance est renforcée par la diversification des applications et la pénétration croissante des téléphones multimédia dans le marché. Mobistar a activement pris part à la distribution de ce type de terminal. Parallèlement, la création du nouveau portail Orange World ainsi qu'une importante campagne promotionnelle, organisée dans le courant de l'été, ont soutenu la croissance du nombre d'utilisateurs de MMS. Fin 2004, Mobistar comptait 68.139 utilisateurs actifs de MMS (+176%) et 21.057 utilisateurs actifs d'Orange World.

Le programme de contrôle des coûts mis en œuvre par Mobistar s'est poursuivi en 2004 et s'est particulièrement focalisé sur la révision des contrats de maintenance, ce qui a permis de limiter la croissance des dépenses de fonctionnement à un niveau inférieur à celle des revenus.

Les frais d'exploitation consolidés passent de 940,5 millions d'euros en 2003 à 1.008 millions d'euros en 2004. Cette hausse de 7,2% est essentiellement liée à l'augmentation des frais d'interconnexion (+32,8 millions d'euros) intimement liée à l'augmentation du chiffre d'affaires.

Les autres coûts d'acquisition des produits et services vendus enregis-

1 Toutes les données financières par activité mentionnées dans le présent rapport sont présentées avant élimination des transactions interactivités.

trent une croissance de 30,3 millions d'euros suite à l'augmentation du volume d'achat de contenus (logos, sonneries, …) et à la croissance du coût des lignes louées, influencée par des évènements non récurrents en 2003.

D'autre part, le coût des 'services et biens divers' a augmenté de 39,8 millions d'euros en raison de l'effet combiné de l'évolution de la rémunération des canaux de distribution (liée à l'augmentation des ventes) et du recours à des services de consultance externe dans le cadre de projets spécifiques.

Les rémunérations et charges sociales enregistrent une baisse de 7,1 millions d'euros principalement due à une réduction de l'effectif moyen de l'ordre de 1,6%.

Les amortissements sur immobilisations et sur écarts de consolidation positifs sont stables avec un total de 175,4 millions d'euros au terme de l'exercice 2004 contre 174,3 millions d'euros en 2003.

Les provisions pour créances douteuses ont quant à elles fait l'objet d'une reprise significative en 2004, ce qui explique la variance favorable de 21,9 millions d'euros affichée dans cette rubrique par rapport à 2003.

Les autres charges d'exploitation diminuent de 7,5 millions d'euros grâce à la réduction de la prise en pertes définitives de créances commerciales.

L'EBITDA 2004 du groupe Mobistar affiche une progression sur base annuelle de 28,5% à 558,4 millions d'euros, soit 43,6% du chiffre d'affaires de la téléphonie. Pour l'année 2004, l'opérateur affiche un bénéfice net de 252,8 millions d'euros, en progression de 11,2% après prise en compte d'une charge d'impôts sur le résultat de 105,5 millions d'euros. Le bénéfice net par action s'établit à 4,01 euros.

L'augmentation de la rentabilité se traduit par une évolution significative de l'EBITDA de l'activité mobile qui passe de 422,8 millions d'euros en 2003, à 521 millions d'euros en 2004, soit 44,1% du chiffre d'affaires de la téléphonie mobile. Le résultat d'exploitation de l'activité mobile s'établit quant à lui à 353 millions d'euros en 2004 contre 256,8 millions d'euros en 2003, soit 37,5% de croissance.

La contribution de la téléphonie fixe et des activités «data» à l'EBITDA du groupe Mobistar s'élève à 37,4 millions d'euros contre 11,9 millions d'euros en 2003. Le résultat d'exploitation de cette activité est de 30 millions d'euros contre 3,6 millions pour l'exercice précédent. Il est sensiblement influencé par les reprises non récurrentes de provisions pour créances douteuses.

Le résultat opérationnel du groupe passe de 260,4 millions d'euros en 2003 à 383 millions d'euros pour l'exercice sous revue, ce qui représente une amélioration de 47,1%. Le résultat net consolidé atteint 252,8 millions d'euros contre 227,4 millions d'euros un an auparavant.

> bilan

Le total du bilan consolidé s'élève à 1.120,9 millions d'euros.

L'actif du bilan se compose:

> des actifs immobilisés qui représentent 805,3 millions d'euros, soit 71,8% du total de l'actif. Ils incluent notamment le goodwill dégagé lors de l'acquisition par Mobistar de Mobistar Affiliate S.A., comptabilisé en écarts de consolidation positifs et amorti sur 10 ans;
> des actifs circulants qui représentent 315,6 millions d'euros et qui comprennent principalement des créances commerciales à concurrence de 154,6 millions d'euros et des dépôts à court terme pour 105,5 millions d'euros.

Le passif du bilan se compose:

> des capitaux propres pour 440,6 millions d'euros, composés d'un capital pour 435,5 millions d'euros, de primes d'émission pour 14,2 millions d'euros, de réserves consolidées pour -9,4 millions d'euros et de subsides en capital pour 0,3 million d'euros;
> durant l'exercice, le capital social et les primes d'émission ont augmenté respectivement de 3,6 et 14,1 millions d'euros suite à l'exercice de 517.520 warrants par les membres du personnel, le nombre de warrants subsistant à la clôture de l'exercice s'élève à 255.826;
> de provisions pour risques et charges, pour un montant de 6 millions d'euros;
> de dettes à long terme liées au financement, pour un montant de 250 millions d'euros;
> de dettes à un an au plus, pour un montant de 359,7 millions d'euros, y compris un dividende de 126 millions d'euros;
> de comptes de régularisation, pour 64,6 millions d'euros.

3. Commentaires sur les comptes annuels de l'exercice 2004 de Mobistar S.A.

> compte de résultats

Suite à l'acquisition de l'universalité des biens de Mobistar Corporate Solutions S.A. par Mobistar au 31 décembre 2003 et afin d'assurer la comparabilité des informations chiffrées, le compte de résultats de Mobistar concernant l'exercice 2004 est comparé aux données consolidées pro forma des deux entités au 31 décembre 2003.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2004 s'élève à 1.347,4 millions d'euros, soit une progression de 16,2% par rapport aux 1.159,7 millions d'euros réalisés durant l'exercice précédent en données consolidées pro forma. Cette croissance est à mettre en perspective avec les facteurs évoqués plus haut.

La production immobilisée, comprenant les frais de développement informatique ainsi que les frais de recherche et de conception des nouveaux sites nécessaires au déploiement du réseau, s'élève à 12,5

millions d'euros pour l'exercice 2004 contre 10,7 millions d'euros pour l'exercice 2003.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 35,3 millions d'euros et sont équivalents à ceux réalisés en 2003 sur une base consolidée pro forma. Ces produits représentent des revenus de refacturation de frais et concernent principalement les services prestés par Mobistar en sa qualité de «shared services center» à sa filiale Mobistar Affiliate S.A., ainsi que des services prestés au Groupe Orange. Ces produits d'exploitation intègrent également les revenus de la refacturation des sites partagés avec les autres opérateurs, ainsi que le revenu de la facturation des informations fournies aux autorités judiciaires.

Les charges d'exploitation, dont le rythme de croissance est inférieur à celui de la croissance du chiffre d'affaires, continuent d'être bien maîtrisées. Elles s'élèvent à 1.024 millions d'euros, soit une augmentation de 8,3% par rapport à 2003 sur une base consolidée pro forma, et se répartissent comme suit:

> les achats et approvisionnements représentent un montant de 442,6 millions d'euros, constitué principalement des coûts d'interconnexion (64,9% du total contre 67,1% en 2003 en données consolidées pro forma). Le solde comporte surtout des charges liées à l'exploitation du réseau technique, des liaisons louées et du coût des ventes de GSM et de cartes SIM.
> les services et biens divers représentent un total de 270 millions d'euros à comparer aux 231,4 millions d'euros de l'exercice précédent en base consolidée pro forma. Cette augmentation significative de 16,7% provient essentiellement de l'accroissement de la rémunération des canaux de distribution, lié à l'évolution favorable de la base clients, et de la prise en charge, dès l'activation des contrats d'abonnement, des commissions liées à la fidélisation de la clientèle.
> les rémunérations, charges sociales et pensions représentent un montant de 126,9 millions d'euros contre 134 millions d'euros pour l'exercice précédent sur base consolidée pro forma. La baisse s'explique essentiellement par une diminution de 1,4% de l'effectif moyen.
> les amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles représentent 186,1 millions d'euros pour l'exercice 2004 (172,9 millions d'euros en 2003 en données consolidées pro forma), en ce compris une charge d'amortissement de 12 millions d'euros afférente au goodwill, amorti sur 5 ans, dégagé lors de l'acquisition de l'universalité des biens de Mobistar Corporate Solutions S.A.
> les reprises de réductions de valeur sur stocks et créances commerciales sont principalement constituées d'une reprise de provisions pour créances douteuses de 9,4 millions d'euros dans l'activité de téléphonie fixe. Celle-ci résulte de l'amélioration permanente du recouvrement à échéance par Mobistar des créances et de la prise en pertes définitives en 'Autres charges d'exploitation' d'une créance de 4 millions en conséquence d'une faillite. D'autre part, une provision de 9 millions d'euros avait été constituée en 2003 pour couvrir la créance représentative des taxes communales et provinciales enrôlées et contestées (voir paragraphe concernant les litiges). A fin 2004, cette provision s'élève à 11,8 millions d'euros dont 2,8 millions d'euros à charge de l'exercice.
> les provisions pour risques et charges, qui représentent un montant total de 1,6 million d'euros, concernent divers litiges et sont en diminution significative par rapport à la réserve de 4,3 millions d'euros constituée en 2003 (qui incluait 2,5 millions d'euros pour garantir le remboursement d'une ligne de crédit bancaire octroyée à l'association momentanée Irisnet).
> les autres charges d'exploitation représentent un montant de 6,1 millions d'euros en 2004 contre 13,3 millions d'euros en 2003 provenant de l'évolution favorable de la prise en pertes définitives de créances commerciales.

L'EBITDA de Mobistar S.A. augmente de 28,8% par rapport à l'exercice précédent pour s'élever à 557,3 millions d'euros (432,7 millions en 2003 en données consolidées pro forma).

Le résultat opérationnel de l'exercice s'établit à 371,2 millions d'euros après amortissement du goodwill pour un montant de 12 millions d'euros. La progression par rapport aux 259,8 millions d'euros réalisés en 2003 en données consolidées pro forma s'explique, comme lors de l'exercice précédent, par l'effet combiné d'une forte augmentation du chiffre d'affaires et d'une bonne maîtrise des charges opérationnelles.

Les produits financiers générés durant l'exercice s'élèvent à 1,9 million d'euros et se situent à un niveau équivalant aux produits actés lors de l'exercice précédent en données consolidées pro forma.

Les charges financières de l'exercice représentent 26,7 millions d'euros après activation des intérêts intercalaires de 1,3 million d'euros. En 2003, les charges financières consolidées pro forma représentaient 34,9 millions d'euros après déduction de 0,3 million d'intérêts intercalaires. La réduction des charges financières est à nouveau significative grâce à la diminution continue de l'endettement et ce malgré l'effet défavorable résultant de la clôture de contrats de couverture de taux d'intérêt ayant généré une charge de 10,9 millions d'euros.

Concernant les charges exceptionnelles, Mobistar a poursuivi la réduction de valeur sur sa participation dans Mobistar Affiliate S.A., répartie linéairement sur 10 ans. La charge de l'exercice se situe à 1,4 million d'euros.

En 2003, Mobistar avait acté une réduction de valeur de 12,6 millions d'euros, dont 11,2 millions d'euros éliminés en données consolidées pro forma, pour amortir intégralement la valeur de sa participation à 100% dans le capital de Mobistar Corporate Solutions suite à l'acquisition de l'universalité des biens de cette dernière.

Pour la première fois de son histoire, Mobistar déclare un bénéfice imposable au terme de l'exercice 2004. La charge estimée d'impôt sur les revenus s'élève à 105,5 millions d'euros dont 105 millions d'euros ont déjà été acquittés par le biais des versements anticipés d'impôts.

Mobistar présente un résultat net après impôts de 239,5 millions d'euros en progression de 6,3% par rapport aux 225,3 millions d'euros en base consolidée pro forma (226,2 millions d'euros sur base statutaire) pour l'exercice 2003.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires d'affecter le résultat de la manière suivante:

• Bénéfice de l'exercice à affecter	239,5 millions d'euros
• Perte reportée de l'exercice précédent	-81,6 millions d'euros
• Bénéfice à affecter	157,9 millions d'euros
• Affectation à la réserve légale	7,9 millions d'euros
• Bénéfice à reporter	24,0 millions d'euros
• Rémunération du capital	126,0 millions d'euros

> bilan

Le total bilantaire de la société s'élève à 1.166,7 millions d'euros, en augmentation de 13,2% par rapport à l'exercice précédent.

La légère diminution de la valeur nette des actifs immobilisés (-1,6%) résulte du montant des investissements consentis durant l'exercice à hauteur de 173,3 millions d'euros, de la charge d'amortissement actée de 186,1 millions d'euros, dont 12 millions d'euros relatifs au goodwill, et de la réduction de valeur de 1,4 million d'euros actée sur la participation détenue dans la filiale Mobistar Affiliate S.A.

Les actifs circulants ont quasi doublé de valeur au terme de l'exercice 2004 pour s'établir à 314,2 millions d'euros sous l'effet conjugué de l'augmentation des dépôts à terme (+89 millions d'euros) et des créances commerciales (+41,4 millions d'euros dont 13,4 millions d'euros de reprises de provisions, 7,5 millions d'euros de notes de crédit à recevoir, le solde provenant de l'augmentation du chiffre d'affaires).

A fin 2004, les capitaux propres ont dépassé le capital social grâce à l'apurement complet des pertes reportées, à l'affectation à la réserve légale de 5% des bénéfices de l'exercice après imputation des pertes reportées, soit 7,9 millions d'euros, et à l'imputation en bénéfice reporté du solde bénéficiaire de 24 millions d'euros après affectation aux dividendes à distribuer de 126 millions d'euros, soit 2 euros par action.

Les dettes financières à long terme ont globalement diminué de 174,5 millions d'euros grâce au remboursement anticipé des emprunts figurant au bilan de 2003, soit 424,5 millions d'euros, et à la conclusion d'un nouveau contrat de financement à long terme avec le groupe France Télécom pour 250 millions d'euros.

Les dettes non financières à court terme augmentent de 41 millions d'euros suite, à titre principal, à une diminution des dettes fiscales, salariales et sociales (-15,7 millions d'euros) et à une augmentation des dettes commerciales (+55 millions d'euros dont une partie significative provient du niveau soutenu des investissements effectués sur le réseau et de l'accroissement de la rémunération des circuits de distribution).

Les actifs immobilisés se décomposent comme suit:

> les immobilisations incorporelles représentent un montant de 427,7 millions d'euros, essentiellement lié aux licences GSM et UMTS et aux développements informatiques y afférant ainsi qu'à la valeur nette du goodwill de 48,1 millions d'euros résultant de l'acquisition, en 2003, de l'universalité des biens de Mobistar Corporate Solutions S.A., amortie sur 5 ans.
> les immobilisations corporelles représentent un montant de 416,3 millions d'euros. Elles sont relatives aux infrastructures de réseau, au matériel GSM et aux services à valeur ajoutée.
> les immobilisations financières représentent un montant de 8,5 millions d'euros constitués de la valeur nette de la participation à 100% dans Mobistar Affiliate S.A., d'une créance sur Mobistar Corporate Solutions S.A. et des cautionnements versés en numéraires.

Les actifs circulants s'établissent à 314,2 millions d'euros, contre 163,8 millions d'euros à fin 2003. Cette évolution résulte:

> d'une augmentation du niveau des stocks à 18 millions d'euros, soit une croissance de 85,6% par rapport aux 9,7 millions d'euros affichés à fin 2003 (qui reflétaient un niveau de stocks historiquement faible résultant d'une certaine pénurie de terminaux GSM disponibles sur le marché);
> d'une augmentation des créances à un an au plus à 155,3 millions d'euros, soit 33,5% de plus que l'exercice précédent pour les raisons évoquées ci-avant;
> des placements à court terme pour 105,5 millions d'euros contre 16,5 millions d'euros un an plus tôt;
> des disponibilités pour 1,1 million d'euros;
> de comptes de régularisation pour 34,3 millions d'euros.

Le passif du bilan est composé principalement:

> des capitaux propres, pour un montant de 481,9 millions d'euros (350,8 millions d'euros à fin 2003), constitués d'un capital souscrit de 435,5 millions d'euros, de primes d'émission de 14,2 millions d'euros, d'une réserve légale de 7,9 millions d'euros, d'un bénéfice reporté de 24 millions d'euros et de subsides en capital de 0,3 million d'euros;
> de provisions pour risques et charges, pour un montant de 6 millions d'euros;
> des dettes financières à long terme et échéant dans l'année qui s'élevaient à 424,5 millions d'euros en 2003 et qui ont été réduites pour s'établir à un montant de 250 millions d'euros suite à la restructuration de la dette dont question ci-avant;
> des dettes à un an au plus, qui s'élèvent à 364,9 millions d'euros pour 257,9 millions d'euros en 2003, et qui se composent:
  - du financement à court terme: 6,3 millions d'euros pour 64,8 millions d'euros en 2003;
  - des dettes commerciales: 197,3 millions d'euros pour 142,3 millions d'euros en 2003;
  - des dettes fiscales, salariales et sociales: 34,9 millions d'euros

pour 50,6 millions d'euros en 2003;
- des autres dettes: 126,4 millions d'euros, dont 126 millions d'euros affectés à la rémunération du capital, pour 0,2 million d'euros en 2003;

> des comptes de régularisation: 64 millions d'euros de revenus à reporter contre 53 millions d'euros à fin 2003.

> litiges

Antennes: Plusieurs communes et deux provinces belges ont imposé des charges fiscales annuelles sur les pylônes, mâts et antennes installés sur leur territoire à partir de 1997. Ces taxes sont contestées devant le Conseil d'Etat et les tribunaux de première instance (chambre fiscale).

L'auditeur de la chambre néerlandophone du Conseil d'Etat a conclu à la légalité de ces taxes alors que la chambre francophone a rendu un arrêt interrogeant, par voie de question préjudicielle, la Cour Européenne de Justice quant à la compatibilité de ces taxes avec les règles européennes. La cour ne s'est pas encore prononcée à ce jour.

Considérant l'incertitude de la décision à venir, les créances correspondant aux taxes enrôlées augmentées des intérêts légaux, avaient fait l'objet, au terme de l'exercice 2003, d'une réduction de valeur actée via le compte de résultats pour un total de 9 millions d'euros. En l'absence de développements nouveaux dans ce dossier, le montant total des taxes enrôlées, majoré des intérêts moratoires, s'élève, au terme de 2004, à 11,8 millions d'euros dont 2,8 millions d'euros à charge de l'exercice.

Packs: Le tribunal de commerce d'Anvers a condamné Mobistar pour infraction à la loi sur les pratiques de commerce pour offre conjointe de terminaux avec cartes SIM et crédits d'appel ou de terminaux avec crédits d'appel. Il a ordonné la cessation de ce type de ventes. Mobistar a interjeté appel de cette décision.

Tarifs de terminaison: Un concurrent a contesté une décision de l'IBPT qui déterminait les tarifs de terminaison de Mobistar à partir de 2003 pour deux années. Ce litige est pendant devant la cour d'appel, juridiction compétente pour connaître des litiges relatifs aux décisions de l'IBPT. Mobistar est intervenue dans la procédure lancée contre l'IBPT afin de défendre au mieux ses intérêts.

Mobistar est intervenue dans l'action lancée par Base à l'encontre de Proximus, qui réclame des dommages et intérêts en réparation de pratiques d'**abus de position dominante** dans certains segments business. Mobistar demande en outre la désignation d'un expert afin de déterminer l'importance du dommage subi. Le litige est pendant devant les tribunaux.

Les trois opérateurs actifs en Belgique ont décidé de contester la décision de l'IBPT relative à la détermination du **coût de portage** en cas de portabilité d'un numéro mobile. Mobistar soutient que le prix requis pour des portages de plusieurs numéros est trop élevé et que payer ce prix revient à subsidier les activités commerciales de l'acteur dominant. Ce litige a été porté devant la cour de Justice de Luxembourg par le biais d'une question préjudicielle afin de savoir si la fixation de ce prix par le régulateur est compatible avec les règles européennes.

KPN Netherlands a assigné Mobistar pour l'utilisation de la **couleur verte en tant que marque**. KPN demande à Mobistar de cesser d'utiliser la couleur verte en tant que marque principale dans toute sa communication. Les dates de plaidoiries ne sont pas encore connues.

4. Perspectives

L'année 2004 a encore été marquée par un taux de croissance important pour Mobistar. L'opérateur se montre confiant quant aux perspectives d'évolution du secteur et quant à son propre potentiel de croissance, et ce malgré que le taux de pénétration de la téléphonie mobile ait atteint un niveau élevé sur le marché belge.

Mobistar continue à privilégier une approche segmentée du marché dans chacune de ses activités. Plus que jamais, l'opérateur entend offrir des produits et des services entièrement déterminés par les besoins et les attentes de sa clientèle en fonction de ses caractéristiques professionnelles, socio-économiques, culturelles…

Par ailleurs, convaincue que la convergence sera un élément déterminant du développement de la téléphonie mobile, la société entend développer une série de solutions intégrant différentes technologies de communication (mobile, fixe, data, multimédia…). L'approche vise à satisfaire l'ensemble des besoins de communication de la clientèle et à soutenir les efforts de fidélisation mis en oeuvre. Dans ce contexte, Mobistar lancera, dans le courant de l'année à venir, une solution ADSL via son réseau, destinée au marché résidentiel.

Mobistar entend mettre un accent particulier sur les mesures visant à favoriser la fidélisation de la clientèle, tant dans le segment prepaid que dans le segment postpaid. Les résultats du programme R@ce sont systématiquement mis en application. Mobistar s'attend à une nouvelle augmentation de plus de 10% de ses revenus pour l'exercice 2005.

Sur base de la croissance commerciale attendue, Mobistar pourrait procéder à une nouvelle baisse de ses charges de terminaison mobile avant la fin de l'année.

Sur le plan de l'infrastructure, le déploiement de la technologie développée par Nortel Networks permettra d'atteindre un niveau de performance équivalant à celui d'un réseau neuf, capable d'offrir les services et les produits les plus récents dans les technologies GSM, GPRS, EDGE et UMTS. La transition d'une technologie 2G (GPRS, EDGE) vers une technologie 3G (UMTS) développée par le même fournisseur est en outre beaucoup plus fluide. Enfin, le recours à un fournisseur unique permet de sensiblement diminuer les coûts opérationnels du réseau.

Mobistar continuera à développer son réseau UMTS conformément aux plans établis lors de l'obtention de la licence tout en développant des solutions basées sur le standard EDGE. Ce dernier, particulièrement adapté au transfert à haut débit de données, offre des perspectives d'utilisation particulièrement intéressantes et conviviales pour l'utilisateur. Il devrait en outre favoriser l'augmentation du trafic de données et les revenus qui y sont liés.

5. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Vu les résultats financiers de Mobistar au cours de l'exercice clôturé au 31/12/2004, la société n'est plus sous l'application de l'article 96 (6°) du Code des Sociétés relatif à la justification des règles comptables de continuité.

6. Application de l'article 524 du code des sociétés durant l'exercice 2004

Conformément à l'article 524 § 3 alinéa 4 du Code des Sociétés, la décision du comité des administrateurs indépendants, l'extrait du procès verbal du conseil d'administration et l'appréciation du commissaire relatifs aux transactions intragroupes tombant sous le champ d'application dudit article 524 doivent être repris dans le rapport de gestion.

Le conseil a confié au comité des trois administrateurs indépendants la mission de vérifier que les termes et conditions du contrat proposé par Orange pour l'utilisation du portail d'Orange World, rencontrent l'intérêt de la société. Ce comité, assisté par un expert indépendant, a conclu que: *«Les administrateurs soussignés sont d'avis que la transaction proposée entre Mobistar et Orange relative à l'introduction d'Orange World chez Mobistar est dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires et que, tenant compte de l'intérêt social de Mobistar, la transaction ne cause aucun préjudice à ce dernier. Basée sur le business case, la transaction contribuera au cash flow de Mobistar dès 2006.»*

Le Conseil d'Administration du 19 mai 2004 conclut qu' *«à la lumière des rapports issus de l'application de la procédure de l'article 524 du Code des Sociétés et reconnaissant l'intérêt pour Mobistar de conclure cette transaction, le conseil valide la proposition du management d'introduire Orange World chez Mobistar.»*

Le Commissaire, quant à lui, constate d'une part, *«que l'information reprise dans le rapport du Comité des trois administrateurs indépendants correspond avec l'information reprise dans le rapport de l'expert indépendant OC&C Belgium CV»*, et d'autre part, *«que la conclusion reprise dans les procès-verbaux du Conseil d'Administration correspond à celle reprise dans le rapport du Comité des trois administrateurs indépendants.»*

7. Informations sur les missions complémentaires confiées aux commissaires

Durant l'exercice 2004, le commissaire et sociétés liées ont presté des missions complémentaires pour un montant total de 51.405,53 euros.

rapport du commissaire

application de l'article 524 du code des sociétés

Rapport relatif aux constatations du Commissaire établi conformément à l'article 524 du Code des sociétés concernant les données mentionnées dans l'avis du Comité des administrateurs indépendants du 19 mai 2004 ainsi que dans les procès-verbaux du Conseil d'Administration relatives à l'implémentation du service "Orange World" en Belgique.

1. Mission

Faisant suite à votre mission, confiée conformément à l'article 524 du Code des sociétés, Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises, commissaire, représentée par Herman Van den Abeele, a effectué certains contrôles spécifiques sur les données mentionnées dans l'avis du Comité des administrateurs indépendants et dans les procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Ce rapport concerne la transaction proposée avec la société Orange Limited dans le cadre de l'implémentation du service "Orange World" en Belgique.

2. Nature et étendue des procédures effectuées

Nos procédures ont été effectuées en conformité avec la norme internationale d'audit relative aux missions d'application de procédures convenues.

De plus, les procédures ont été effectuées conformément à l'article 524 du Code des sociétés.

3. Procédures effectuées et constatations

Dans le cadre de notre mission, nos procédures ont été les suivantes:

a. Nous avons obtenu et vérifié le rapport du Comité des trois administrateurs indépendants et avons comparé l'information avec le rapport de l'expert indépendant OC&C Belgium CV;

b. Nous avons obtenu et vérifié les procès-verbaux du Conseil d'Administration et avons comparé la conclusion avec celle reprise dans le rapport du Comité des trois administrateurs indépendants.

Sur base de nos procédures, nos constatations sont les suivantes:

a. En ce qui concerne le point a. ci-dessus, nous avons constaté que l'information reprise dans le rapport du Comité des trois administrateurs indépendants correspond avec l'information reprise dans le rapport de l'expert indépendant OC&C Belgium CV;

b. En ce qui concerne le point b. ci-dessus, nous avons constaté que la conclusion reprise dans les procès-verbaux du Conseil d'Administration correspond à celle reprise dans le rapport du Comité des trois administrateurs indépendants.

Nos procédures ont été effectuées en conformité avec la norme internationale d'audit relative aux missions d'application de procédures convenues. La mission implique qu'aucun contrôle plénier ou revue limitée n'ont été effectués en conformité avec les normes internationales d'audit (The International Standard on Related Services) et les recommandations de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ceci implique qu'aucune assurance ne peut être accordée quant à la fidélité des données concernées, sauf en ce qui concerne les aspects que nous avons examinés et pour lesquels nous avons fait état dans le présent rapport. En outre, nous attirons votre attention sur le fait que si nous avions effectué des contrôles complémentaires, un audit plénier ou une revue limitée, d'autres sujets auraient pu être identifiés et portés à votre connaissance.

Nous tenons à faire remarquer que selon l'article 524§3, le commissaire émet une opinion sur la fidélité des données telles que mentionnées dans l'avis du Comité et dans les procès-verbaux du Conseil d'Administration. Conformément aux normes internationales d'audit telles que rédigées par l'IFAC ("International Federation of Accountants"), l'assurance ne peut être délivrée que si les critères de comparaison sur l'assurance sont assez clairs par rapport à leur pertinence, intégralité, fiabilité, objectivité et compréhension. Jusqu'à présent, ces critères sont légalement insuffisamment déterminés que pour pouvoir fournir cette assurance.

Notre rapport ne peut être utilisé que pour les objectifs décrits dans la description de la mission ci-dessus et ne peut être utilisé à d'autres fins. Ce rapport concerne exclusivement les données susmentionnées.

Le 25 février 2005

Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCC (B 160)
représentée par

Herman Van den Abeele
Associé

comptes annuels mobistar S.A. 2004

Les comptes annuels page **18**

Les règles d'évaluation page **34**

Le rapport du commissaire page **36**

bilan

après répartition

Actif

		2004 en milliers d' €	2003 en milliers d' €
ACTIFS IMMOBILISES		**852 521**	**866 672**
I.	**Frais d'établissement (Annexe I)**	**26**	**780**
II.	**Immobilisations incorporelles (Annexe II)**	**427 667**	**444 863**
III.	**Immobilisations corporelles (Annexe III)**	**416 345**	**411 124**
	A. Terrains et constructions	170 456	114 859
	B. Installations, machines et outillage	220 793	261 839
	C. Mobilier et matériel roulant	16 704	23 214
	E. Autres immobilisations corporelles	8 392	11 212
IV.	**Immobilisations financières (Annexes IV et V)**	**8 483**	**9 905**
	A. Entreprises liées	8 318	9 740
	1. Participations	7 343	8 765
	2. Créances	975	975
	C. Autres immobilisations financières	165	165
	2. Créances et cautionnements en numéraire	165	165
ACTIFS CIRCULANTS		**314 215**	**163 848**
VI.	**Stock et commandes en cours d'exécution**	**17 997**	**9 745**
	A. Stocks	17 997	9 745
	4. Marchandises	17 997	9 745
VII.	**Créances à un an au plus**	**155 274**	**116 282**
	A. Créances commerciales	153 471	112 045
	B. Autres créances	1 803	4 237
VIII.	**Placements de trésorerie (Annexes V et VI)**	**105 504**	**16 500**
	B. Autres placements	105 504	16 500
IX.	**Valeurs disponibles**	**1 148**	**1 230**
X.	**Comptes de régularisation (Annexe VII)**	**34 292**	**20 091**
TOTAL DE L'ACTIF		**1 166 736**	**1 030 520**

Passif

		2004 en milliers d' €	2003 en milliers d' €
CAPITAUX PROPRES		**481 882**	**350 834**
I.	**Capital (Annexe VIII)**	**435 514**	**431 939**
	A. Capital souscrit	435 514	431 939
II.	**Primes d'émission**	**14 191**	**93**
IV.	**Réserves**	**7 897**	
	A. Réserve légale	7 897	
V.	**Bénéfice reporté**	**23 975**	
	Perte reportée (-)		**-81 572**
VI.	**Subsides en capital**	**305**	**374**
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		**5 985**	**4 339**
VII.	**A. Provisions pour risques et charges**	**5 985**	**4 339**
	4. Autres risques et charges (Annexe IX)	5 985	4 339
DETTES		**678 869**	**675 347**
VIII.	**Dettes à plus d'un an (Annexe X)**	**250 000**	**364 468**
	A. Dettes financières	250 000	364 468
	1. Emprunts subordonnés		234 397
	5. Autres emprunts	250 000	130 071
IX.	**Dettes à un an au plus (Annexe X)**	**364 853**	**257 927**
	A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		60 000
	B. Dettes financières	6 332	4 802
	1. Etablissements de crédit	767	
	2. Autres emprunts	5 565	4 802
	C. Dettes commerciales	197 290	142 276
	1. Fournisseurs	197 290	142 276
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales	34 881	50 614
	1. Impôts	1 217	4 064
	2. Rémunérations et charges sociales	33 664	46 550
	F. Autres dettes	126 350	235
X.	**Comptes de régularisation (Annexe XI)**	**64 016**	**52 952**
TOTAL DU PASSIF		**1 166 736**	**1 030 520**

compte de résultats

sous la forme de liste

		2004 en milliers d' €	2003 en milliers d' €
I.	**Ventes et prestations**	**1 395 195**	**1 200 192**
	A. Chiffre d'affaires (Annexe XII, A)	1 347 382	1 100 042
	C. Production immobilisée	12 504	10 730
	D. Autres produits d'exploitation (Annexe XII, B)	35 309	89 420
II.	**Coût des ventes et des prestations (-)**	**-1 024 016**	**-934 273**
	A. Approvisionnements et marchandises	442 636	384 052
	1. Achats	450 628	381 239
	2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-7 992	2 813
	B. Services et biens divers	270 022	234 245
	C. Rémunérations, charges sociales et pensions (Annexe XII, C2)	126 922	125 971
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	186 072	165 567
	E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (Annexe XII, D)	-9 422	7 173
	F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (Annexe XII, C3 et E)	1 646	4 339
	G. Autres charges d'exploitation (Annexe XII, F)	6 140	12 926
III.	**Bénéfice d'exploitation (+)**	**371 179**	**265 919**
IV.	**Produits financiers**	**1 935**	**7 709**
	B. Produits des actifs circulants	1 003	7 330
	C. Autres produits financiers (Annexe XIII, A)	932	379
V.	**Charges financières (-)**	**-26 662**	**-34 900**
	A. Charges des dettes (Annexe XIII, B et C)	24 328	33 144
	C. Autres charges financières (Annexe XIII, E)	2 334	1 756
VI.	**Bénéfice courant avant impôts (+)**	**346 452**	**238 728**
VIII.	**Charges exceptionnelles (-)**	**-1 422**	**-12 577**
	B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	1 422	12 577
IX.	**Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)**	**345 030**	**226 151**
X.	**Impôts sur le résultat (-)(+)**	**-105 514**	
	A. Impôts (Annexe XV) (-)	-105 514	
XI.	**Bénéfice de l'exercice (+)**	**239 516**	**226 151**
XIII.	**Bénéfice de l'exercice à affecter (+)**	**239 516**	**226 151**

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	2004 en milliers d' €	2003 en milliers d' €
A. Bénéfice à affecter	**157 944**	
Perte à affecter (-)		**-81 572**
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	239 516	226 151
2. Perte reportée de l'exercice précédent (-)	-81 572	-307 723
C. Affectations aux capitaux propres (-)	**-7 897**	
2. à la réserve légale	7 897	
D. Résultat à reporter		
1. Bénéfice à reporter (-)	**-23 975**	
2. Perte à reporter		81 572
F. Bénéfice à distribuer (-)	**-126 072**	
1. Rémunération du capital	126 072	

2004
en milliers d' €

I.	**Etat des frais d'établissement (rubrique 20 de l'actif)**	
	Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	780
	Mutations de l'exercice:	
	• Amortissements (-)	-754
	Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**26**
	Dont: frais de constitution et d'augmentation de capital,	
	frais d'émission d'emprunts et autres frais	
	d'établissement	26

II.	**Etat des immobilisations incorporelles (rubrique 21 de l'actif)**	Frais de recherche et de développement	Concessions, brevets, licences, etc.	Goodwill
	a. Valeur d'acquisition			
	Au terme de l'exercice précédent	7 719	645 225	62 590
	Mutations de l'exercice:			
	• Acquisitions, y compris la production			
	immobilisée		62 221	
	• Cessions et désaffectations (-)		-139	
	• Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	-7 719	7 719	
	Au terme de l'exercice		715 026	62 590
	c. Amortissements et réductions de valeur			
	Au terme de l'exercice précédent	3 573	264 608	2 490
	Mutations de l'exercice:			
	• Actés	1 347	66 050	12 020
	• Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)		-139	
	• Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	-4 920	4 920	
	Au terme de l'exercice		335 439	14 510
	d. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**0**	**379 587**	**48 080**

2004
en milliers d' €

III. Etat des immobilisations corporelles (rubriques 22 à 27 de l'actif)	Terrains et constructions (rubrique 22)	Installations, machines et outillage (rubrique 23)	Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)	Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)
a. Valeur d'acquisition				
Au terme de l'exercice précédent	274 363	498 542	97 781	20 796
Mutations de l'exercice:				
• Acquisitions, y compris la production immobilisée	67 576	38 631	4 912	3
• Cessions et désaffectations (-)	-181	-281	-2 649	-1 070
Au terme de l'exercice	341 758	536 892	100 044	19 729
c. Amortissements et réductions de valeur				
Au terme de l'exercice précédent	159 504	236 703	74 567	9 584
Mutations de l'exercice:				
• Actés	31 689	59 967	11 422	2 823
• Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	-181	-281	-2 649	-1 070
• Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	-19 710	19 710		
Au terme de l'exercice	171 302	316 099	83 340	11 337
d. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**170 456**	**220 793**	**16 704**	**8 392**

IV. Etat des immobilisations financières (rubrique 28 de l'actif)	Entreprises liées (rubrique 280)	Autres entreprises (rubrique 284)
1. Participations, actions et parts		
a. Valeur d'acquisition		
Au terme de l'exercice précédent	34 750	
Au terme de l'exercice	34 750	
c. Réduction de valeur		
Au terme de l'exercice précédent	25 985	
Mutations de l'exercice:		
• Actées	1 422	
Au terme de l'exercice	27 407	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**7 343**	
	(rubrique 281)	(rubrique 285/8)
2. Créances		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	975	165
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**975**	**165**

2004

V. A. Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises Dénomination, adresse complète du siège, et pour les entreprises de droit belge, mention du numéro de TVA ou du numéro national	Droits sociaux détenus Nombre	 en %	Données extraites des derniers comptes annuels disponibles Comptes annuels arrêtés au	 Code devise	 Capitaux propres en milliers d' €	 Résultat net en milliers d' €
• Mobistar Affiliate S.A. Rue Colonel Bourg 149 1140 Evere, Belgique BE 420.959.016						
Actions nominatives	64 301	100	31/12/04	EUR	5 924	1 285
• Mobistar Corporate Solutions S.A. Rue Colonel Bourg 149 1140 Evere, Belgique BE 465.098.568						
Actions nominatives	900 000	100	31/12/04	EUR	-975	

VI. Placements de trésorerie: autres placements (rubrique 51/53 de l'actif)	2004 en milliers d' €	2003 en milliers d' €
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit		16 500
• avec une durée résiduelle ou de préavis d'un mois au plus		16 500
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	105 504	

VII. Comptes de régularisation		
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important		
• Produits acquis	20 107	9 205
• Charges à reporter	14 015	10 833
• Produits financiers	170	53

2004

VIII. Etat du capital	en milliers d' €	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)		
Au terme de l'exercice précédent	431 939	
Modifications au cours de l'exercice:		
• Augmentation de capital	3 575	517 520
Au terme de l'exercice	435 514	
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
• Actions sans valeur nominale	435 514	63 035 789
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
• Nominatives		34 543 495
• Au porteur		28 492 294
D. Engagements d'émission d'actions		
2. Suite à l'exercice de droits de souscription		
• Nombre de droits de souscription en circulation		255 826
• Montant du capital à souscrire	8 736	
• Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		255 826
G. Structure de l'actionnariat de l'entreprise au 31/12/2004		
Wirefree Services Belgium		31 620 000
Telindus Group		2 921 182
Autres actionnaires nominatifs		2 313
Total des actions nominatives		**34 543 495**
Bruficom		2 539 182
Wirefree Services Belgium		133 100
Fidelity International Ltd et FMRCorp		2 081 903
Actions au porteur détenues par le public		23 738 109
Total des actions au porteur		**28 492 294**
Nombre total des actions		**63 035 789**

2004
en milliers d' €

IX.	**Provisions pour autres risques et charges**	
	Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important	
	• Garantie de remboursement à concurrence de 50% d'une ligne de crédit bancaire octroyée à l'association momentanée IRISNET	2 475
	• Provisions pour litiges	3 510

		Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)
X.	**Etat des dettes**	
	A. Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an en fonction de leur durée résiduelle	
	Dettes financières	250 000
	5. Autres emprunts	250 000
	Total	**250 000**
	C. Dettes fiscales, salariales et sociales	
	1. Impôts (rubrique 450/3 du passif)	
	b. Dettes fiscales non échues	760
	c. Dettes fiscales estimées	457
	2. Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)	
	b. Autres dettes salariales et sociales	33 664

XI.	**Comptes de régularisation**	
	Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
	• Produits à reporter	63 985
	• Intérêts à imputer	31

		2004	2003
XII.	**Résultats d'exploitation**	en unités	en unités
	C1. Travailleurs inscrits au registre du personnel		
	a. Nombre total à la date de clôture	1 643	1 585
	b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents		
	temps plein	1 619,4	1 600,8
	c. Nombre effectif d'heures prestées	2 793 275	2 610 555
	C2. Frais de personnel (rubrique 62)	en milliers d' €	en milliers d' €
	a. Rémunérations et avantages sociaux directs	87 502	86 328
	b. Cotisations patronales d'assurances sociales	27 115	29 444
	c. Primes patronales pour assurances extralégales	4 683	3 833
	d. Autres frais de personnel	7 424	6 189
	e. Pensions	198	177
	D. Réductions de valeurs (rubrique 631/4)		
	1. Sur stocks et commandes en cours		
	• Reprises (-)	-260	-583
	2. Sur créances commerciales		
	• Actées		7 756
	• Reprises (-)	-9 162	
	E. Provisions pour risques et charges (rubrique 635/7)		
	Constitutions	3 026	4 339
	Utilisations et reprises (-)	-1 380	
	F. Autres charges d'exploitation (rubrique 640/8)		
	Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	2 052	1 840
	Autres	4 087	11 086
	G. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
	1. Nombre total à la date de clôture (en unités)	757	690
	2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein (en unités)	585,3	471,2
	Nombre effectif d'heures prestées (en unités)	433 174	403 418
	Frais pour l'entreprise (en milliers d' €)	32 860	24 927

	2004 en milliers d' €	2003 en milliers d' €
XIII. Résultats financiers		
A. Autres produits financiers (rubrique 752/9)		
Subsides accordés par les pouvoirs publics et		
imputés au compte de résultats:		
• Subsides en capital	69	81
Ventilation des autres produits, s'ils sont importants		
• Produits financiers divers	716	249
• Boni de change	147	49
E. Autres charges financières (rubrique 652/9)		
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise		
sur la négociation de créances	1 530	1 102
Ventilation des autres charges financières,		
si elles sont importantes		
• Frais de banque	772	492
• Pertes de change	27	114
• Charges financières diverses	5	48
XV. Impôts sur le résultat		
A. Détail de la rubrique 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	105 514	
a. Impôts et précomptes dus ou versés	105 057	
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	457	
B. Principales sources des disparités entre le bénéfice avant impôt et le bénéfice taxable estimé		
• Dépenses non admises	6 667	
D. Sources de latences fiscales		
1. Latences actives	21 192	
• Pertes fiscales cumulées, déductibles des		
bénéfices taxables ultérieurs		
- Déductions pour investissements	21 192	
XVI. Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers		
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte:		
1. à l'entreprise (déductibles)	191 236	166 245
2. par l'entreprise	331 522	301 844
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de:		
1. précompte professionnel	35 670	29 821

2004
en milliers d' €

XVII. Droits et engagements hors bilan

Engagements importants d'acquisition d'immobilisations

• Renouvellement d'équipement de sites de téléphonie	115 000

Litiges importants et autres engagements importants:

1. Garanties bancaires émises pour le compte de la société: 8,156 millions d'euros.
2. Instruments financiers: les contrats visant à protéger la société contre le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêts associés aux emprunts avaient un capital nominal fictif de 200 millions d'euros au 31 décembre 2004.
3. Depuis 1997, certaines communes et deux provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales permettant une taxati on annuelle sur les pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures de taxation sont actuellement contestées auprès du Conseil d' Etat et des tribunaux de première instance (chambre fiscale). Etant donné ces recours, la créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 11,768 millions d'euros et fait l'objet d'une réduction de valeur actée pour sa totalité, dont 2,742 millions d'euros à charge de l'exercice.

Description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge.

La société a un système de retraite à cotisation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation fiscale belge.

		2004 en milliers d' €	2003 en milliers d' €
XVIII.	**Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation**	Entreprises liées	Entreprises liées
1.	Immobilisations financières	8 318	9 740
	Participations	7 343	8 765
	Créances: autres	975	975
2.	Créances	17 010	13 469
	A un an au plus	17 010	13 469
4.	Dettes	264 575	442 269
	A plus d'un an	250 000	364 468
	A un an au plus	14 575	77 801
7.	Résultats financiers		
	Produits des actifs circulants	519	5 840
	Charges des dettes	13 424	18 983

Déclaration relative aux comptes consolidés

A. Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés:

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion.

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune:

Entreprise mère:
France Télécom
6, place d'Alleray
75505 Paris Cedex 15
France

Etablit des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand.

Les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus à l'adresse:
France Télécom
6, place d'Alleray
75505 Paris Cedex 15
France

bilan social

I. Etat des personnes occupées	Temps plein 2004	Temps partiel 2004	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) 2004	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) 2003
A. Travailleurs inscrits au registre du personnel				
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs	1 545,8	102,8	1 619,4 (ETP)	1 600,8 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	2 672 003	121 272	2 793 275 (T)	2 610 555 (T)
Frais de personnel (en milliers d' €)	123 114	3 808	126 922 (T)	125 971 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire (en milliers d' €)			1662 (T)	1 530 (T)
2. A la date de clôture de l'exercice				
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	1 537	106	1 614,7 (ETP)	
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	1 537	106	1 614,7 (ETP)	
c. Par sexe				
Hommes	1 048	14	1 057,7 (ETP)	
Femmes	489	92	557 (ETP)	
d. Par catégorie professionnelle				
Employés	1 523	106	1 600,7 (ETP)	
Autres	14		14 (ETP)	

B. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice		
Nombre moyen de personnes occupées	68,3	517
Nombre effectif d'heures prestées	137 654	295 520
Frais pour l'entreprise (en milliers d' €)	3 401	29 460

2004

II. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
A. Entrées			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	182	21	196,6
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	182	21	196,6
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes:			
secondaire	19		19,0
supérieur non universitaire	77	4	79,6
universitaire	39	2	40,2
Femmes:			
secondaire	9	2	10,2
supérieur non universitaire	22	7	27,4
universitaire	16	6	20,2
B. Sorties			
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	122	23	136,3
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	122	23	136,3
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes:			
secondaire	14	1	14,5
supérieur non universitaire	34	5	37,3
universitaire	23	1	23,7
Femmes:			
secondaire	11	4	13,6
supérieur non universitaire	26	8	30,6
universitaire	14	4	16,6
d. Par motif de fin de contrat			
Licenciement	62	8	66,9
Autre motif	60	15	69,4

2004

III. Etat concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi	Nombre de travailleurs concernés		Montant de l'avantage financier
	Nombre	Equivalents temps plein	en milliers d' €
Mesures en faveur de l'emploi			
1. Mesures comportant un avantage financier[1]			
1.6. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	1 721	1 690,5	2 875
2. Autres mesures			
2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaire	3	2,5	
Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi			
Total pour l'exercice	1 721	1 690,5	
Total pour l'exercice précédent	1 654	1 628,5	

[1] Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant

IV. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice	Hommes	Femmes
Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur		
1. Nombre de travailleurs concernés	929	508
2. Nombre d'heures de formation suivies	48 144	21 770
3. Coût pour l'entreprise (en milliers d' €)	1 708	519

règles d'évaluation

> frais d'établissement

Les frais de premier établissement et les frais liés aux augmentations du capital souscrit sont capitalisés dans le bilan au prix coûtant et sont amortis sur cinq ans à partir de la date de dépense sur une base linéaire. Par exception, les frais d'augmentation de capital exposés dans le cadre de l'introduction en bourse réalisée en 1998 ont été intégralement pris en charge sur l'exercice 1998.

> immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont enregistrés au prix coûtant et sont composés essentiellement des coûts et dépenses capitalisés suivants, y compris, le cas échéant, la production immobilisée: acquisition de la licence pour le réseau GSM, acquisition de la licence UMTS, coût de la conception et du développement du réseau en exécution des licences de téléphonie, permis, coût de licences et de production de logiciels y ayant trait et goodwill.

Les coûts capitalisés inclus dans les actifs incorporels liés à l'acquisition de la licence pour le réseau GSM sont amortis sur une base linéaire de 15 ans, durée de la licence.

La licence UMTS a une durée de 20 ans et fera l'objet d'un amortissement linéaire à partir du moment où la première ville ou zone géographique sera techniquement en mesure de fonctionner complètement.

Le goodwill généré lors de l'acquisition de l'universalité des biens de la S.A. Mobistar Corporate Solutions est amorti sur une durée de 5 ans.

Les autres actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période de 3 à 5 ans, à l'exception du coût de la conception originale et du développement original du réseau, qui est passé en résultats.

> immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant et sont amorties sur une base linéaire pro rata temporis en utilisant les taux définis dans les lois fiscales belges actuelles, qui correspondent aux durées de vie des actifs concernés comme suit:

Constructions et installations sur emplacements loués	10 à 20 ans
Installations afférentes aux sites	8 ans
Equipements de téléphonie mobile immeubles	3 à 8 ans
Equipements du réseau	8 ans
Matériel informatique	3 ans
Autres équipements immobiliers	3 à 15 ans

Les frais d'entretien réguliers et les frais de réparation sont imputés aux dépenses au cours de la période encourue. Les améliorations immobilières sont capitalisées. Les coûts d'emprunt liés à l'achat d'actifs immobilisés corporels sont activés et amortis suivant le même schéma que les immobilisés en question.

> immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs sont actées sur les participations, actions et parts en cas de moins-values ou de dépréciations durables. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

> créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les réductions de valeur pour créances douteuses sont évaluées en tenant compte du risque potentiel de non-recouvrement.

> stocks

Les stocks comprennent les marchandises achetées destinées à la vente. Les mouvements de stock sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti). Les inventaires sont évalués selon la méthode du «lower of cost or market».

> valeurs disponibles

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et à terme de moins de trois mois. Ils sont enregistrés à la valeur nominale. Les devises étrangères sont converties selon le taux de fin d'exercice et les profits et les pertes sont inscrits dans les produits et charges.

> comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges à reporter et les produits acquis. Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les produits à reporter.

> pensions

La société a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

> instruments financiers

La société conclut des contrats visant à la protéger contre le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt associés à ses emprunts. Les primes payées ou reçues et les bénéfices et pertes associés sont reportés sur la période du contrat et sont inscrits comme produits et charges d'intérêts.

> reconnaissance des produits et des charges

Les produits et les charges sont enregistrés au moment où ils sont

encourus indépendamment de leur paiement ou encaissement.

Les produits provenant des services sont reconnus quand ils sont acquis. Les facturations pour ces services sont effectuées sur une base mensuelle tout au long du mois. Les rentrées non facturées à la fin de chaque mois sont estimées sur base du trafic et enregistrées à la fin du mois. Les paiements reçus à l'avance sont reportés et repris au bilan sous les revenus reportés.

> impôts sur le revenu

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés conformément à la législation belge en matière d'impôts sur le revenu. Les impôts différés résultant de différences temporaires dans la reconnaissance des produits et des charges ne sont pas reconnus.

> transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en EUR selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les créances et dettes à la date du bilan, libellées en devises étrangères, sont ajustées pour refléter les taux de change en vigueur à la date du bilan, ces ajustements étant reconnus dans le compte de résultats dans la mesure où les principes comptables belges le permettent.

rapport du commissaire

sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2004 présenté à l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme Mobistar

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société, pour l'exercice de douze mois se clôturant le 31 décembre 2004, dont le total du bilan s'élève à € 1.166.736.399 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 239.515.655. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

> attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2004 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

> attestations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels;
- sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique;
- nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés. L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires;
- en application de l'article 524 paragraphe 3 du Code des Sociétés, nous devons en outre vous faire rapport sur les opérations suivantes qui se sont produites depuis votre dernière assemblée générale ordinaire. Lors de la réunion du 19 mai 2004, le conseil d'Administration a décidé l'implémentation du service "Orange World" en Belgique, comme décrit dans le rapport du Conseil d'Administration.

Bruxelles, le 12 avril 2005

Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises S.C.C. (B 160)
Commissaire
représentée par

Pol Fivez
Associé

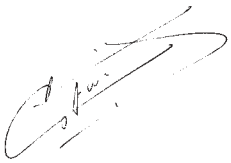

Herman Van den Abeele
Associé

comptes consolidés 2004

Les comptes consolidés page **38**

Les règles d'évaluation des comptes consolidés page **46**

Tableau consolidé des flux de trésorerie page **48**

Le rapport du commissaire sur les comptes consolidés page **49**

bilan consolidé

après répartition

Actif

		2004 en milliers d' €	2003 en milliers d' €
ACTIFS IMMOBILISES		**805 295**	**807 426**
I.	**Frais d'établissement (Annexe VII)**	**26**	**780**
II.	**Immobilisations incorporelles (Annexe VIII)**	**379 587**	**384 763**
III.	**Ecarts de consolidation positifs (Annexe XII)**	**9 172**	**10 594**
IV.	**Immobilisations corporelles (Annexe XI)**	**416 345**	**411 124**
	A. Terrains et constructions	170 456	114 859
	B. Installations, machines et outillage	220 793	261 839
	C. Mobilier et matériel roulant	16 704	23 214
	E. Autres immobilisations corporelles	8 392	11 212
V.	**Immobilisations financières (Annexes I à IV et X)**	**165**	**165**
	B. Autres Entreprises	165	165
	2. Créances	165	165
ACTIFS CIRCULANTS		**315 569**	**165 243**
VII.	**Stocks et commandes en cours d'exécution**	**17 997**	**9 745**
	A. Stocks	17 997	9 745
	4. Marchandises	17 997	9 745
VIII.	**Créances à un an au plus**	**156 583**	**117 600**
	A. Créances commerciales	154 588	113 156
	B. Autres créances	1 995	4 444
IX.	**Placements de trésorerie**	**105 504**	**16 500**
	B. Autres placements	105 504	16 500
X.	**Valeurs disponibles**	**1 193**	**1 307**
XI.	**Comptes de régularisation**	**34 292**	**20 091**
TOTAL DE L'ACTIF		**1 120 864**	**972 669**

Passif

		2004 en milliers d' €	2003 en milliers d' €
CAPITAUX PROPRES		**440 580**	**296 227**
I.	**Capital**	**435 514**	**431 939**
	A. Capital souscrit	435 514	431 939
II.	**Primes d'émission**	**14 191**	**93**
IV.	**Réserves consolidées (Annexe XI) (+)(-)**	**-9 430**	**-136 179**
VII.	**Subsides en capital**	**305**	**374**
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		**6 032**	**4 386**
IX.	**A. Provisions pour risques et charges**	**6 032**	**4 386**
	4. Autres risques et charges	6 032	4 386
DETTES		**674 252**	**672 056**
X.	**Dettes à plus d'un an (Annexe XIII)**	**250 000**	**364 468**
	A. Dettes financières	250 000	364 468
	1. Emprunts subordonnés		234 397
	5. Autres Emprunts	250 000	130 071
XI.	**Dettes à un an au plus (Annexe XIII)**	**359 673**	**253 668**
	A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		60 000
	B. Dettes financières	767	
	1. Etablissements de crédit	767	
	C. Dettes commerciales	197 621	142 731
	1. Fournisseurs	197 621	142 731
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales	34 902	50 669
	1. Impôts	1 217	4 070
	2. Rémunérations et charges sociales	33 685	46 599
	F. Autres dettes	126 383	268
XII.	**Comptes de régularisation**	**64 579**	**53 920**
TOTAL DU PASSIF		**1 120 864**	**972 669**

compte de résultats

sous la forme de liste

		2004 en milliers d' €	2003 en milliers d' €
I.	**Ventes et prestations**	**1 391 022**	**1 200 918**
	A. Chiffre d'affaires (Annexe XIV, A)	1 347 381	1 159 696
	C. Production immobilisée	12 504	10 730
	D. Autres produits d'exploitation	31 137	30 492
II.	**Coût des ventes et des prestations (-)**	**-1 008 040**	**-940 534**
	A. Approvisionnements et marchandises	442 636	379 535
	1. Achats	450 628	376 722
	2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-7 992	2 813
	B. Services et biens divers	264 491	224 743
	C. Rémunérations, charges sociales et pensions		
	(Annexe XIV, B)	127 075	134 216
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	174 052	172 873
	E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	-9 561	9 585
	F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	1 646	4 339
	G. Autres charges d'exploitation	6 279	13 821
	I. Amortissements sur écarts de consolidation positifs	1 422	1 422
III.	**Bénéfice d'exploitation (+)**	**382 982**	**260 384**
IV.	**Produits financiers**	**1 936**	**1 883**
	B. Produits des actifs circulants	1 004	1 504
	C. Autres produits financiers	932	379
V.	**Charges financières (-)**	**-26 583**	**-34 873**
	A. Charges des dettes	24 223	33 042
	D. Autres charges financières	2 360	1 831
VI.	**Bénéfice courant avant impôts (+)**	**358 335**	**227 394**
IX.	**Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)**	**358 335**	**227 394**
XI.	**Impôts sur le résultat (-)(+)**	**-105 514**	
	A. Impôts (Annexe XIV, D) **(-)**	-105 514	
XII.	**Bénéfice de l'exercice (+)**	**252 821**	**227 394**
XIV.	**Bénéfice consolidé (+)**	**252,821**	**227 394**
	B. Part du groupe (+)(-)	252 821	227 394

annexe

aux comptes consolidés

I. Liste des filiales consolidées et des sociétés mises en équivalence Dénomination, adresse complète du siège et, pour les entreprises de droit belge, mention du numéro de TVA ou du numéro national	Méthode utilisée[1]	Fraction du capital détenue en %
• Mobistar Affiliate S.A., Rue Colonel Bourg 149, 1140 Evere, Belgique BE 420.959.016	G	100
• Mobistar Corporate Solutions S.A., Rue Colonel Bourg 149, 1140 Evere, Belgique BE 465.098.568	G	100

[1] G: Consolidation globale

V. Critères de consolidation et modifications du périmètre de consolidation

A. Identification des critères qui président à la mise en œuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 165 I. de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés).

1. Critères qui président à la mise en œuvre de la consolidation par intégration globale.
   a. Sont consolidées par intégration globale, les participations dans les sociétés dont Mobistar détient le contrôle directement ou indirectement.
   b. La méthode de l'intégration globale consiste dans l'addition poste par poste des différents éléments des bilans et des comptes de résultats des sociétés consolidées après retraitement éventuel en vue d'uniformiser les règles d'évaluation et les méthodes de comptabilisation et après élimination des créances et des dettes réciproques ainsi que des résultats réalisés à l'intérieur du groupe.
2. Périmètre de consolidation.
   Le périmètre de consolidation englobe la société-mère (MOBISTAR S.A.), MOBISTAR CORPORATE SOLUTIONS S.A. et MOBISTAR AFFILIATE S.A. (ex -DEBITEL BELGIUM), filiales à 100%.

2004
en milliers d' €

VII.	**Etat des frais d'établissement (rubrique 20 de l'actif)**	
	Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	780
	Mutations de l'exercice:	
	• Amortissements (-)	-754
	Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**26**
	Dont: frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissements	26

VIII.	**Etat des immobilisations incorporelles (rubrique 21 de l'actif)**	Frais de recherche et de développement	Concessions, brevets, licences, etc.	Goodwill
	a. Valeur d'acquisition			
	Au terme de l'exercice précédent	10 625	645 289	3 935
	Mutations de l'exercice:			
	• Acquisitions, y compris la production immobilisée		62 221	
	• Cessions et désaffectations (-)	-2 906	-202	-1 445
	• Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	-7 719	7 719	
	Au terme de l'exercice		715 027	2 490
	c. Amortissements et réductions de valeur			
	Au terme de l'exercice précédent	6 479	264 672	3 935
	Mutations de l'exercice:			
	• Actés	1 347	66 050	
	• Annulés à la suite de cessions et désaffectations	-2 906	-202	-1 445
	• Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	-4 920	4 920	
	Au terme de l'exercice		335 440	2 490
	d. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**0**	**379 587**	**0**

2004

en milliers d' €

IX. Etat des immobilisations corporelles (rubriques 22 à 27 de l'actif)	Terrains et constructions (rubrique 22)	Installations, machines et outillage (rubrique 23)	Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)	Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)
a. Valeur d'acquisition					
Au terme de l'exercice précédent	274 363	498 632	99 701	4	20 955
Mutations de l'exercice:					
• Acquisitions, y compris la production immobilisée	67 576	38 631	4 912		3
• Cessions et désaffectations (-)	-181	-281	-2 649		-1 070
Au terme de l'exercice	341 758	536 982	101 964	4	19 888
c. Amortissements et réductions de valeur					
Au terme de l'exercice précédent	159 504	236 793	76 487	4	9 743
Mutations de l'exercice:					
• Actés	31 689	59 967	11 422		2 823
• Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	-181	-281	-2 649		-1 070
• Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	-19 710	19 710			
Au terme de l'exercice	171 302	316 189	85 260	4	11 496
d. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**170 456**	**220 793**	**16 704**	**0**	**8 392**

X. Etat des immobilisations financières (rubrique 28 de l'actif)	Autres entreprises (rubrique 285/8)
2. Créances	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	165
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**165**

annexe

aux comptes consolidés

		2004 en milliers d' €	2003 en milliers d' €
XI.	**Etat des réserves consolidées (rubrique 9910 du passif)**		
	Réserves consolidées au terme de l'exercice précédent (+) (-)	-136 179	-363 574
	Mutations de l'exercice:		
	• Quote-part du groupe dans le résultat consolidé (+) (-)	252 820	227 394
	• Autres variations (+) (-)		
	Rémunération du capital	-126 071	
	Réserves consolidées au terme de l'exercice (+)(-)	**-9 430**	**-136 179**

		Ecarts de consolidation Positifs
XII.	**Etat des écarts de consolidation et de mise en équivalence (rubrique 9920 de l'actif, rubrique 9911 du passif)**	
	Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	10 594
	Mutations de l'exercice:	
	• Amortissements	-1 422
	Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**9 172**

		Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)
XIII.	**Etat des dettes (rubriques 17 et 42/48 du passif)**	
	A. Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle	
	Dettes financières	250 000
	5. Autres emprunts	250 000
	Total	**250 000**

XIV.	**Résultats**		
	A.2. Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique		
	(rubrique 70 du compte de résultats)	1 347 381	1 159 696
	B.11. Effectif moyen du personnel (en unités)	1 654	1 681
	• Employés	1 654	1 681
	B.12. Frais de personnel (rubrique 62 du compte de résultats)		
	• Rémunérations et charges sociales	127 075	134 216
	B.13. Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées (en unités)	1 654	1 681

	2004 en milliers d' €	2003 en milliers d' €
XV. Droits et engagements hors bilan		
A.4.a. Engagements importants d'acquisition d'immobilisations	115 000	

C. Litiges importants et autres engagements importants

1. Garanties bancaires émises pour le compte de la société: 8,156 millions d'euros.
2. Instruments financiers: les contrats visant à protéger la société contre le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêts associés aux emprunts avaient un capital nominal fictif de 200 millions d'euros au 31 décembre 2004.
3. Depuis 1997, certaines communes et deux provinces belges ont adopté des mesures fiscales permettant une taxation annuelle sur les pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures de taxation sont actuellement contestées auprès du Conseil d' Etat et des tribunaux de première instance (chambre fiscale). Etant donné ces recours, la créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 11,768 millions d'euros et fait l'objet d'une réduction de valeur actée pour sa totalité, dont 2,742 millions d'euros à charge de l'exercice.

D. Engagements en matière de pensions de retraite et de survie au profit du personnel ou des dirigeants, à charge des entreprises comprises dans la consolidation

Les sociétés du groupe ont un système de retraite à cotisation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

XVI. Relations avec les entreprises liées qui ne sont pas comprises dans la consolidation		
2. Créances	**16 540**	**12 045**
A un an au plus	16 540	12 045
4. Dettes	**259 010**	**437 467**
A plus d'un an	250 000	364 468
A un an au plus	9 010	72 999
7. Résultats financiers		
Produits des actifs circulants	519	
Charges des dettes	13 318	18 877

règles d'évaluation

des comptes consolidés

> frais d'établissement

Les frais de premier établissement et les frais liés aux augmentations du capital souscrit sont capitalisés dans le bilan au prix coûtant et sont amortis sur cinq ans à partir de la date de dépense sur une base linéaire. Par exception, les frais d'augmentation de capital exposés dans le cadre de l'introduction en bourse réalisée en 1998 ont été intégralement pris en charge sur l'exercice 1998.

> immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont enregistrés au prix coûtant et sont composés essentiellement des coûts et dépenses capitalisés suivants, y compris, le cas échéant, la production immobilisée: acquisition de la licence pour le réseau GSM, acquisition de la licence UMTS, coût de la conception et du développement du réseau en exécution des licences de téléphonie, permis, coût de licences et de production de logiciels y ayant trait et goodwill.

Les coûts capitalisés inclus dans les actifs incorporels liés à l'acquisition de la licence pour le réseau GSM sont amortis sur une base linéaire de 15 ans, durée de la licence.

La licence UMTS a une durée de 20 ans et fera l'objet d'un amortissement à partir du moment où la première ville ou zone géographique sera techniquement en mesure de fonctionner complètement.

Les autres actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période de 3 à 5 ans, à l'exception du coût de la conception originale et du développement original du réseau, qui est passé en résultats.

> immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant et sont amorties sur une base linéaire pro rata temporis en utilisant les taux définis dans les lois fiscales belges actuelles, qui correspondent aux durées de vie des actifs concernés comme suit:

Constructions et installations sur emplacements loués	10 à 20 ans
Installations afférentes aux sites	8 ans
Infrastructure MAN (câbles)	15 ans
Connexions MAN (boîtes / câblage)	5 ans
Customer premises equipment (router / modem)	3 ans
Equipements de téléphonie mobile immeubles	3 à 8 ans
Equipements du réseau	8 ans
Matériel informatique	3 ans
Autres équipements immobiliers	3 à 15 ans

Les frais d'entretien réguliers et les frais de réparation sont imputés aux dépenses au cours de la période encourue. Les améliorations immobilières sont capitalisées. Les coûts d'emprunt liés à l'achat d'actifs immobilisés corporels sont activés et amortis suivant le même schéma que les immobilisés en question.

> écarts de consolidation

L'écart d'acquisition dégagé en 2001, lors de l'acquisition de 80% des titres de la filiale Mobistar Affiliate S.A., est amorti linéairement sur 10 ans.

> immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées sur les participations, actions et parts en cas de moins-values ou de dépréciations durables. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

> créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les réductions de valeur pour créances douteuses sont évaluées en tenant compte du risque potentiel de non-recouvrement.

> stocks

Les stocks comprennent les marchandises achetées destinées à la vente. Les mouvements de stock sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti). Les inventaires sont évalués selon la méthode du « lower of cost or market ».

> valeurs disponibles

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et à terme de moins de trois mois. Ils sont enregistrés à la valeur nominale. Les devises étrangères sont converties selon le taux de fin d'exercice et les profits et les pertes sont inscrits dans les produits et charges.

> comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges à reporter et les produits acquis. Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les produits à reporter.

> pensions

Le groupe a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

> instruments financiers

Mobistar S.A. conclut des contrats visant à la protéger contre le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt associés à ses emprunts. Les primes payées ou reçues et les bénéfices et pertes associés sont

reportés sur la période du contrat et sont inscrits comme produits et charges d'intérêts.

> reconnaissance des produits et des charges

Les produits et les charges sont enregistrés au moment où ils sont encourus indépendamment de leur paiement ou encaissement.

Les produits provenant des services sont reconnus quand ils sont acquis. Les facturations pour ces services sont effectuées sur une base mensuelle tout au long du mois. Les rentrées non facturées à la fin de chaque mois sont estimées sur base du trafic et enregistrées à la fin du mois. Les paiements reçus à l'avance sont reportés et repris au bilan sous les revenus reportés.

> impôts sur le revenu

Les impôts différés actifs résultant de différences temporaires dans la reconnaissance des produits et des charges ne sont pas reconnus.

> transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en EUR selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les créances et dettes à la date du bilan, libellées en devises étrangères, sont ajustées pour refléter les taux de change en vigueur à la date du bilan, ces ajustements étant reconnus dans le compte de résultats dans la mesure où les principes comptables belges le permettent.

tableau consolidé des flux de trésorerie

	2004 en milliers d' €	2003 en milliers d' €	2002 en milliers d' €
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Bénéfice d'exploitation (+) / Perte d'exploitation (-)	382 983	260 384	154 252
Amortissements et réductions de valeur	175 473	174 295	164 419
Variation du besoin en fonds de roulement	-9 965	42 123	35 469
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT			
DE L'EXPLOITATION	**548 491**	**476 802**	**354 140**
OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions nettes d'immobilisations incorporelles			
et corporelles	-173 343	-135 766	-155 706
Acquisitions de titres et participations,			
cautionnements versés		1	1
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES			
AUX INVESTISSEMENTS	**-173 343**	**-135 765**	**-155 705**
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation des emprunts à long terme	250 000		
Augmentation des découverts bancaires et			
des emprunts à court terme	767		
Augmentation de capital	3 576		
Primes d'émission	14 098		
Produits financiers	1 935	1 883	4 028
Flux entrants des opérations de financement	**270 376**	**1 883**	**4 028**
Subsides en capital	-69	-81	-89
Remboursement des emprunts à long terme	-424 468	-318 680	-146 733
Diminution des découverts bancaires et			
des emprunts à court terme			-26 000
Charges financières	-26 583	-34 873	-54 037
Flux sortants des opérations de financement	**-451 120**	**-353 634**	**-226 859**
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT			
DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	**-180 744**	**-351 751**	**-222 831**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			**-1 794**
IMPOTS SUR LE RESULTAT	**-105 514**		**-1**
VARIATION NETTE DE TRESORERIE			
Trésorerie à l'ouverture	17 808	28 522	54 713
Trésorerie à la clôture	106 697	17 808	28 522
Variation nette de trésorerie	**88 890**	**-10 714**	**-26 191**
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE	**88 890**	**-10 714**	**-26 191**

rapport du commissaire

sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 présentés à l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme Mobistar

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes consolidés établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société, pour l'exercice de douze mois se clôturant le 31 décembre 2004, dont le total du bilan s'élève à € 1.120.863.974 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 252.820.990. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

> attestation sans réserve des comptes consolidés

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes consolidés en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes consolidés. Nous avons évalué le bien fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2004 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

> attestations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

> le rapport de gestion consolidé contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés.

Bruxelles, le 12 avril 2005

Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises S.C.C. (B 160)
Commissaire
représentée par

Pol Fivez
Associé

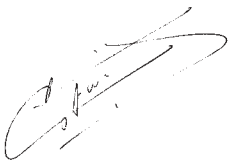

Herman Van den Abeele
Associé

mise en œuvre des normes comptables internationales "IFRS"

Introduction page **52**

Réconciliation des Capitaux Propres au 1er janvier 2004 page **54**

Réconciliation des Capitaux Propres au 31 décembre 2004 page **58**

Réconciliation du Compte de Résultats de l'exercice 2004 page **62**

introduction

Mobistar se conforme au prescrit de la circulaire FMI/2004-01 émise par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances ainsi qu'à la recommandation CESR/03-323e publiée par le 'Committee of European Securities Regulators', en particulier s'agissant du contenu de l'information financière à fournir au titre du rapport annuel 2004, de l'information périodique intermédiaire 2005 et des comptes annuels 2005.

Conformément au règlement CEE 1606/2002 et à l'Arrêté Royal du 4 décembre 2003, et en application de la norme IFRS 1 'Première application des normes IFRS' en tant que référentiel comptable, les comptes consolidés intermédiaires et annuels de l'exercice 2005 du groupe Mobistar seront établis selon les normes comptables internationales avec les données comparatives de 2004.

1. Exemptions à l'application rétrospective des normes IFRS

La norme IFRS 1.13 prévoit une série d'exemptions à l'application rétrospective des normes IFRS. Parmi ces exemptions, les suivantes seront appliquées:

> regroupement d'entreprises

Mobistar appliquera l'exemption prévue par IFRS 1.15/ Annexe B, à savoir la non-application rétrospective de la norme IFRS 3 aux regroupements d'entreprises précédant la date de transition. En particulier, la valorisation des actifs et dettes, suivant les principes comptables belges à la date d'un regroupement, est censée représenter, en IFRS, le coût de ces actifs et dettes à cette date.

En application de la norme IFRS 1, la valeur nette comptable du goodwill est identique à celle figurant au bilan établi suivant les normes comptables belges à la date de transition. Conformément à la norme IAS 36, le goodwill a fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de transition et au terme de l'exercice 2004 confirmant que sa valeur recouvrable est supérieure à sa valeur nette comptable.

> paiement en actions

L'exemption définie par la norme IFRS 1.25B prévoit que la norme IFRS 2 est d'application facultative dans le chef d'un premier adoptant, en particulier pour l'évaluation à sa juste valeur du plan d'options sur actions attribué aux membres du personnel avant le 7 novembre 2002.

2. Principales différences de traitement comptable

Les principales différences de traitement comptable entre les normes IFRS et les principes belges font l'objet de commentaires appropriés au niveau des tableaux de réconciliation des capitaux propres et du compte de résultats, et peuvent être résumées comme suit:

> instruments financiers dérivés (swap de taux d'intérêts)

Certains instruments financiers dérivés, qui qualifiaient comme instruments de couverture suivant les normes comptables belges, ont perdu cette qualité dans le cadre de l'application des normes IFRS. La juste valeur de ces instruments a donc été imputée en capitaux propres dans le bilan d'ouverture IFRS. Ces instruments financiers dérivés ont cependant été clôturés durant l'exercice 2004 et la perte encourue comptabilisée dans le compte de résultats sous format belge, le résultat de l'exercice en normes IFRS n'étant affecté que par la différence entre la juste valeur de ces instruments lors de leur liquidation et leur valeur dans le bilan d'ouverture IFRS.

Les instruments financiers qui qualifient pour la comptabilité de couverture sont tous du type “Cash Flow Hedge” et sont enregistrés pour la juste valeur de leur partie efficace dans une rubrique distincte des capitaux propres.

> impôts différés

La norme IAS 12 impose de reconnaître au bilan les actifs et passifs d'impôts différés résultant de la différence temporaire entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs, ainsi que ceux qui découlent des pertes reportées fiscalement déductibles et des déductions pour investissement.

> association momentanée

Sur base du principe de prévalence de la substance d'une transaction sur sa forme, la consolidation à concurrence de 50% de l'association momentanée 'Irisnet' se justifie au surplus par les circonstances prévues au niveau de l'interprétation SIC 12, à savoir le contrôle effectif des activités de l'association momentanée, le pouvoir de prendre les décisions qui la concerne, le droit d'obtenir la majorité des avantages provenant de son activité et le fait de supporter la majorité des risques liés à son activité.

> intérêts intercalaires

En application du traitement de référence préconisé par la norme IAS 23.7, les intérêts intercalaires sont pris en charge lorsqu'ils sont exposés et ne sont plus comptabilisés en actifs immobilisés comme le permet le droit comptable belge.

> coûts de développement de sites Internet

Pour pouvoir être comptabilisés en immobilisations incorporelles suivant l'interprétation SIC 32.8, les coûts de développement de sites Internet doivent répondre au prescrit de la norme IAS 38 et, en particulier, justifier qu'il est probable que les sites Internet seront productifs d'avantages économiques futurs.

> commissions de fidélisation

A partir de l'exercice 2004, les commissions de fidélisation prométitées par les circuits de distribution sur les contrats d'abonnement sont reconnues en provision à la conclusion desdits contrats et non plus étalées sur la période de fidélisation considérée.

> coûts de démantèlement et de remise en état

Les coûts de démantèlement des sites du réseau de téléphonie ainsi que les coûts de remise en état des immeubles loués constituent un élément du coût des immobilisations corporelles, lorsque de telles obligations existent.

> dividendes

Contrairement aux normes comptables belges, le dividende déclaré par l'Assemblée Générale des actionnaires après la date d'arrêté du bilan, n'est pas reconnu comme dette à cette date.

> revenus de la vente des cartes prépayées

Sur base des prescrits de la norme IAS 18, les revenus de la vente des cartes de téléphone prépayées sont reconnus pour leur valeur nominale, sans déduction de la commission proméritée par les circuits de distribution qui est enregistrée en dépenses.

> contrats de revenus partagés

Les revenus provenant des conventions conclues avec les fournisseurs de contenus sont évalués après déduction des montants que ces derniers portent en compte à Mobistar en contrepartie de leurs prestations.

> revenus différés

Le revenu, dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré lors de l'inscription de la créance correspondante au bilan, est différé jusqu'au moment de son encaissement effectif.

> revenus de sous-location des sites du réseau

Pour les conventions où Mobistar assume seul les termes et conditions d'un contrat de location de site, les coûts de location sont intégralement pris en charge. Le revenu provenant de contrats de sous-location de sites conclus avec d'autres opérateurs constitue du chiffre d'affaires.

> escomptes financiers

En vertu de la norme IAS 18, les escomptes financiers accordés sont reconnus en déduction du chiffre d'affaires. De manière similaire, les escomptes financiers obtenus sont déduits du coût des biens et services vendus.

3. Cash Flow

La principale divergence émanant de l'application de la norme IAS 7 provient de la classification des impôts sur le résultat payés durant l'exercice (105 millions d'euros) dans la catégorie du 'Cash flow des activités opérationnelles' et non plus comme une rubrique séparée du tableau de financement.

réconciliation des capitaux propres au 1er janvier 2004

données financières consolidées

2004
en milliers d' €

Références		Normes Belges	Mouvements IFRS (Non audité)	Consolidation Association Momentanée 'Irisnet' (Non audité)	Effets de la transition aux normes IFRS (Non audité)	Normes IFRS (Non audité)
	ACTIF					
	Actifs non-courants					
1	Frais d'établissement	780	-780		-780	0
2. a, b, c, d	Immobilisations corporelles	411 124	3 279		3 279	414 403
	Goodwill	10 594				10 594
3	Immobilisations incorporelles	384 763	-2 129		-2 129	382 634
	Immobilisations financières	165		8	8	173
5	Impôts différés		28 975		28 975	28 975
	Total Actifs non-courants	**807 426**	**29 345**	**8**	**29 353**	**836 779**
	Actifs courants					
4	Stocks	9 745	317		317	10 062
	Créances commerciales	113 156				113 156
	Autres actifs courants	24 535		663	663	25 198
	Placements de trésorerie					
	et valeurs disponibles	17 807				17 807
	Total Actifs courants	**165 243**	**317**	**663**	**980**	**166 223**
	TOTAL ACTIF	**972 669**	**29 662**	**671**	**30 333**	**1 003 002**

2004

en milliers d' €

Références		Normes Belges	Mouvements IFRS (Non audité)	Consolidation Association Momentanée 'Irisnet' (Non audité)	Effets de la transition aux normes IFRS (Non audité)	Normes IFRS (Non audité)
	CAPITAUX PROPRES ET DETTES					
	Capitaux propres					
	Capital	431 939				431 939
	Primes d'émission	93				93
10	Perte reportée	-136 179	8 835	344	9 179	-127 000
6	Réserve pour instruments financiers dérivés de couverture		-4 699		-4 699	-4 699
2. a	Subsides en capital	374	-374		-374	0
	Total Capitaux propres	**296 227**	**3 762**	**344**	**4 106**	**300 333**
	Dettes non-courantes					
7	Emprunts à long terme et instruments financiers	364 468	10 353		10 353	374 821
2. d	Provisions pour risques et charges	4 386	5 814	-2 475	3 339	7 725
	Total Dettes non-courantes	**368 854**	**16 167**	**-2 475**	**13 692**	**382 546**
	Dettes courantes					
7	Emprunts à court terme et instruments financiers dérivés		6 435	2 424	8 859	8 859
	Dettes financières à long terme échéant dans l'année	60 000				60 000
8	Dettes commerciales	142 999	3 546	377	3 923	146 922
	Dettes salariales et sociales	46 599				46 599
	Impôts	4 071				4 071
	Revenus différés	52 879				52 879
9	Autres dettes	1 040	-248	1	-247	793
	Total Dettes courantes	**307 588**	**9 733**	**2 802**	**12 535**	**320 123**
	Total Dettes	**676 442**	**25 900**	**327**	**26 227**	**702 669**
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET DETTES	**972 669**	**29 662**	**671**	**30 333**	**1 003 002**

commentaires sur la réconciliation des capitaux propres au

Les chiffres repris dans l'état de réconciliation des capitaux propres au 1er janvier 2004 n'ont pas été audités par les commissaires aux comptes, à l'exeption de ceux figurant dans la colonne "Normes Belges".

En application des dispositions de la norme IAS 31 et de l'interprétation SIC 12, le périmètre de consolidation inclut le patrimoine de l'association momentanée 'Irisnet' à concurrence de 50%.

1. Les frais d'établissement ne répondent pas à la définition d'un actif suivant la norme IAS 16.19: **- 780**.

2. a. La valeur nette des subsides en capital est déduite de la valeur des actifs immobilisés auxquels ils se rapportent (IAS 20.24) et n'est pas considérée comme un élément des fonds propres comme le prévoient les normes belges: **- 374**.
   b. Annulation de l'amortissement acté sur terrain: **58**.
   c. Les intérêts intercalaires sont pris en charge conformément au traitement de référence prévu par la norme IAS 23.7 au lieu d'être capitalisés comme le permettent les principes belges: **- 2.219**.
   d. La valorisation initiale d'une immobilisation corporelle comprend une évaluation des coûts de son démantèlement et la remise en état du site de son installation, lorsqu'une telle obligation existe (IAS 16.16). La valeur actualisée nette de ces coûts afférents aux sites sur lesquels le réseau de téléphonie est déployé est estimée à **5.142** milliers d'euros. Les coûts de remise en état des immeubles loués sont quant à eux évalués à **672** milliers d'euros.

3. Suivant l'interprétation SIC 32.8, les coûts engagés pour le développement d'un site Internet peuvent être capitalisés en immobilisations incorporelles dans la mesure où ils respectent les conditions requises par la norme IAS 38 et, en particulier, s'il est démontré qu'il est probable que le site Internet sera productif d'avantages économiques futurs. Les dépenses ne respectant pas ces critères doivent être prises en charge: **- 2.129**.

4. Les stocks de marchandises sont évalués suivant la méthode FIFO (IAS 2.25): **317**.

5. L'application de la norme IAS 12 conduit à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés pour un montant de **28.975** milliers d'euros qui se répartissent comme suit:

Description	Actifs d'impôts différés	
	Court terme	Long terme
Perte reportée fiscalement déductible	11 077	
Déduction pour investissement	2 401	7 203
Instruments financiers dérivés	3 947	1 759
Commissions de fidélisation reconnues dès l'abonnement	1 149	107
Prise en charge des intérêts intercalaires	189	566
Prise en charge des frais d'établissement	256	
Prise en charge de coûts de développement de sites Internet	289	434
Autres éléments	-128	-274
Total	**19 180**	**9 795**

1er janvier 2004

Les actifs d'impôts différés constituent une rubrique distincte des actifs non-courants.

6. Application de la norme IAS 39 pour la reconnaissance, dans une rubrique séparée des capitaux propres, de la juste valeur de la partie efficace des instruments financiers dérivés (swap de taux d'intérêts) qui qualifient pour la comptabilité de couverture (Cash Flow Hedge), après déduction des actifs d'impôts différés: **- 4.699**.

7. IAS 39 - Inscription en dettes financières de la juste valeur des instruments financiers dérivés (swap de taux d'intérêts):
   - Instruments financiers à long terme: **10.353**, dont **3.242** milliers d'euros qui ne qualifient pas pour la comptabilité de couverture en IFRS.
   - Instruments financiers échéant dans l'année: **6.435** milliers d'euros qui ne qualifient pas pour la comptabilité de couverture en IFRS.

8. a. Commissions de fidélisation reconnues en provision lors de l'abonnement et non plus étalées sur la période de fidélisation: **3.695**.
   b. Provision pour frais d'avocats qui ne qualifie pas comme provision suivant IAS 37: **- 149**.

9. Frais de restructuration qui ne qualifient pas comme provision suivant IAS 37: **- 248**.

10. La réconciliation de la perte reportée se présente comme suit:

Perte reportée suivant les principes comptables belges	**-136 179**
Reconnaissance d'actifs d'impôts différés (réf. 5)	
(à l'exclusion de ceux imputés en réserve pour instruments financiers de couverture)	26 563
Instruments financiers dérivés qui ne qualifient pas pour la	
comptabilité de couverture (réf. 7)	-9 677
Commissions de fidélisation reconnues lors de l'abonnement (réf. 8.a)	-3 695
Prise en charge des intérêts intercalaires (réf. 2.c)	-2 219
Prise en charge de coûts de développement de sites Internet (réf. 3)	-2 129
Prise en charge des frais d'établissement (réf. 1)	-780
Stocks marchandises évalués suivant la méthode FIFO (réf. 4)	317
Provision pour restructuration qui ne qualifie pas suivant IAS 37 (réf. 9)	248
Provision pour frais d'avocats qui ne qualifie pas suivant IAS 37 (réf 8.b)	149
Annulation des amortissements actés sur terrain (réf. 2.b)	58
Consolidation de l'association momentanée 'Irisnet' à 50%	344
Perte reportée suivant les normes IFRS	**-127 000**

réconciliation des capitaux propres au

données financières consolidées

2004

en milliers d' €

Références		Normes Belges	Mouvements IFRS (Non audité)	Consolidation Association Momentanée 'Irisnet' (Non audité)	Effets de la transition aux normes IFRS (Non audité)	Normes IFRS (Non audité)
	ACTIF					
	Actifs non-courants					
1	Frais d'établissement	26	-26		-26	0
2. a, b, c	Immobilisations corporelles	416 345	1 715		1 715	418 060
3	Goodwill	9 172	1 422		1 422	10 594
4	Immobilisations incorporelles	379 587	-2 217		-2 217	377 370
	Immobilisations financières	165		8	8	173
5	Impôts différés		9 281		9 281	9 281
	Total Actifs non-courants	**805 295**	**10 175**	**8**	**10 183**	**815 478**
	Actifs courants					
	Stocks	17 997				17 997
	Créances commerciales	154 588	5 218	-10 925	-5 707	148 881
6	Autres actifs courants	36 286	-621	792	171	36 457
	Placements de trésorerie					
	et valeurs disponibles	106 698		64	64	106 762
	Total Actifs courants	**315 569**	**4 597**	**-10 069**	**-5 472**	**310 097**
	TOTAL ACTIF	**1 120 864**	**14 772**	**-10 061**	**4 711**	**1 125 575**

31 décembre 2004

2004
en milliers d' €

Références		Normes Belges	Mouvements IFRS (Non audité)	Consolidation Association Momentanée 'Irisnet' (Non audité)	Effets de la transition aux normes IFRS (Non audité)	Normes IFRS (Non audité)
	CAPITAUX PROPRES ET DETTES					
	Capitaux propres					
	Capital	435 514				435 514
	Primes d'émission	14 191				14 191
	Réserve légale	7 897				7 897
7, 11	Bénéfice reporté	108 745	4 142	-4 813	-671	108 074
8	Réserve pour instruments financiers dérivés de couverture		-2 731		-2 731	-2 731
2. a	Subsides en capital	305	-305		-305	0
	Total Capitaux propres	**566 652**	**1 106**	**-4 813**	**-3 707**	**562 945**
	Dettes non-courantes					
6	Emprunts à long terme et instruments financiers	250 000	-621		-621	249 379
8	Provisions pour risques et charges	6 032	5 814	-2 475	3 339	9 371
	Total Dettes non-courantes	**256 032**	**5 193**	**-2 475**	**2 718**	**258 750**
	Dettes courantes					
8	Emprunts à court terme et instruments financiers dérivés	767	4 129	2 115	6 244	7 011
9. a, b, c	Dettes commerciales	197 621	-626	118	-508	197 113
	Dettes salariales et sociales	33 684				33 684
	Impôts	1 217				1 217
	Revenus différés	63 985	5 218	-5 218		63 985
10	Autres dettes	906	-248	212	-36	870
	Total Dettes courantes	**298 180**	**8 473**	**-2 773**	**5 700**	**303 880**
	Total Dettes	**554 212**	**13 666**	**-5 248**	**8 418**	**562 630**
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET DETTES	**1 120 864**	**14 772**	**-10 061**	**4 711**	**1 125 575**

commentaires sur la réconciliation des capitaux propres au

Les chiffres repris dans l'état de réconciliation des capitaux propres au 31 décembre 2004 n'ont pas été audités par les commissaires aux comptes, à l'exception de ceux figurant dans la colonne "Normes Belges".

De même que pour le bilan d'ouverture, l'application de la norme IAS 31 et de l'interprétation SIC 12 conduit à inclure dans le périmètre de consolidation le patrimoine et le compte de résultat de l'association momentanée 'Irisnet' à concurrence de 50%.

1. Les frais d'établissement ne répondent pas à la définition d'un actif suivant la norme IAS 16.19: **- 26**.

2. a. La valeur nette des subsides en capital est déduite de la valeur des actifs immobilisés auxquels ils se rapportent (IAS 20.24) et n'est pas considérée comme un élément des fonds propres comme le prévoient les normes belges: **- 305**.
   b. Les intérêts intercalaires sont pris en charge conformément au traitement de référence prévu par la norme IAS 23.7 au lieu d'être capitalisés comme le permettent les principes belges: **- 3.001**.
   c. La valorisation initiale d'une immobilisation corporelle comprend une évaluation des coûts de son démantèlement et la remise en état du site de son installation, lorsqu'une telle obligation existe (IAS 16.16). La valeur actualisée nette de ces coûts afférents aux sites sur lesquels le réseau de téléphonie est déployé a été calculée sur base du principe que tous les sites seront démantelés dans le futur: **4.484**. D'autre part, la valeur amortie des coûts de remise en état des bâtiments de bureaux loués est estimée à **537** milliers d'euros.
   Le montant brut de ces coûts, soit **5.814** milliers d'euros, fait l'objet d'une provision sous la rubrique 'Provisions pour risques et charges'.

3. Conformément à la norme IFRS 3.54-55, le goodwill dégagé lors d'un rapprochement d'entreprises est évalué au coût diminué, le cas échéant, des provisions pour dépréciation. D'autre part, l'annexe B.g,h de la norme IFRS 1 stipule que la valeur comptable dans le bilan d'ouverture sera celle établie suivant les principes comptables belges à la date de transition vers les normes IFRS, sans modification des amortissements comptabilisés à cette date. Par conséquent, la charge d'amortissement reconnue durant l'exercice, suivant les principes belges, doit être annulée: **1.422**. Au 31 décembre 2004, la valeur nette comptable du goodwill n'excédant pas sa valeur recouvrable, aucune provision pour dépréciation n'a été actée.

4. Suivant l'interprétation SIC 32.8, les coûts engagés pour le développement d'un site Internet peuvent être capitalisés en immobilisations incorporelles dans la mesure où ils respectent les conditions requises par la norme IAS 38 et, en particulier, démontrent qu'il est probable que le site Internet sera productif d'avantages économiques futurs. Les dépenses ne respectant pas ces critères doivent être prises en charge: **- 2.217**.

5. L'application de la norme IAS 12 implique la reconnaissance d'actifs d'impôts différés pour un montant de **9.281** milliers d'euros à la clôture de l'exercice, à comparer aux **28.975** milliers d'euros dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004. La réduction des actifs d'impôts différés provient pour l'essentiel de l'absorption complète des pertes reportées fiscalement déductibles et de l'utilisation d'une quote-part de la déduction pour investissement.

   Le solde des actifs d'impôts différés à la clôture de l'exercice se décompose comme suit:

Description	Actifs d'impôts différés	
	Court terme	Long terme
Déduction pour investissement	1 801	5 402
Instruments financiers dérivés	1 399	
Prise en charge des intérêts intercalaires	222	604
Prise en charge de coûts de développement de sites Internet	213	262
Annulation de l'amortissement du goodwill		-482
Autres éléments	107	-247
Total	**3 742**	**5 539**

31 décembre 2004

Les actifs d'impôts différés constituent une rubrique distincte des actifs non-courants.

6. En vertu de la norme IAS 39.43, les coûts de transaction viennent en déduction des dettes financières auxquelles ils se rapportent: **- 621**.

7. Lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 4 mai 2005, le Conseil d'Administration proposera la distribution d'un dividende de 2 euros par action pour un total de **126.072** milliers d'euros. Par application de la norme IAS 10.12, ce dividende n'est pas reconnu comme dette à la date d'arrêté du bilan.

8. Application de la norme IAS 39 pour la reconnaissance, dans une rubrique séparée des capitaux propres, de la juste valeur de la partie efficace des instruments financiers dérivés (swap de taux d'intérêts) qui qualifient pour la comptabilité de couverture (Cash Flow Hedge), après déduction des actifs d'impôts différés: **- 2.731**.

9. a. Provision pour frais d'avocats qui ne qualifie pas comme provision suivant IAS 37: **-149**.
   b. Balance résiduelle des commissions de fidélisation reconnues en provision lors de l'abonnement dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004: **315**.
   c. Annulation des provisions pour démantèlement des sites du réseau et remise en état des immeubles loués enregistrées suivant les principes comptables belges, remplacées par la provision déterminée en rubrique 2.c ci-dessus: **- 792**.

10. Provision pour frais de restructuration qui ne qualifie pas comme provision suivant IAS 37: **- 248**.

11. La réconciliation du bénéfice reporté au terme de l'exercice s'effectue comme suit:

Bénéfice reporté suivant les principes comptables belges	**108 745**
Reconnaissance d'actifs d'impôts différés (réf. 5) à l'exclusion de ceux imputés en réserve pour instruments financiers de couverture	7 882
Consolidation de l'association momentanée 'Irisnet' à 50%	-4 813
Prise en charge des intérêts intercalaires (réf. 2.b)	-3 001
Prise en charge de coûts de développement de sites Internet (réf. 4)	-2 217
Annulation de l'amortissement du goodwill de l'exercice (réf. 3)	1 422
Solde de la provision pour commissions de fidélisation reconnue dans le bilan d'ouverture (réf. 9.b)	-315
Provision pour restructuration qui ne qualifie pas suivant IAS 37 (réf 9.b)	248
Provision pour frais d'avocats qui ne qualifie pas suivant IAS 37 (réf 9.a)	149
Annulation de la valeur comptable des frais d'établissement (réf. 1)	-26
Bénéfice reporté suivant les normes IFRS	**108 074**

réconciliation du compte de résultats de l'exercice

données financières consolidées

2004

en milliers d' €

Références		Normes Belges	Mouvements IFRS (Non audité)	Consolidation Association Momentanée 'Irisnet' (Non audité)	Effets de la transition aux normes IFRS (Non audité)	Normes IFRS (Non audité)
	Produits d'exploitation					
1. a, b, c, d	Chiffre d'affaires de la					
	téléphonie	1 281 036	-4 343	-377	-4 720	1 276 316
2	Chiffre d'affaires de vente					
	de matériel	66 345	-1 529		-1 529	64 816
	Total du chiffre d'affaires	**1 347 381**	**-5 872**	**-377**	**-6 249**	**1 341 132**
3. a, b	Autres produits d'exploitation					
	et production immobilisée	43 641	-16 192	-863	-17 055	26 586
	Total des produits					
	d'exploitation	**1 391 022**	**-22 064**	**-1 240**	**-23 304**	**1 367 718**
	Charges d'exploitation					
	Coûts d'interconnexion	287 425				287 425
1. b, 4, 9	Autres coûts d'acquisition					
	des produits et					
	services vendus	155 212	-18 545	-445	-18 990	136 222
5	Services et biens divers	264 491	10 850	-54	10 796	275 287
3	Rémunérations, charges					
	sociales et pensions	127 075	-10 661		-10 661	116 414
6	Amortissements sur					
	immobilisations	174 052	-1 823	625	-1 198	172 854
7	Réductions de valeur sur					
	stocks et créances,					
	et provisions pour risques					
	et charges	-7 916	-5 218	3 763	-1 455	-9 371
	Autres charges d'exploitation	6 279				6 279
8	Amortissements sur écarts					
	de consolidation positifs	1 422	-1 422		-1 422	0
	Total des charges					
	d'exploitation	**1 008 040**	**-26 819**	**3 889**	**-22 930**	**985 110**

2004

2004

en milliers d' €

Références		Normes Belges	Mouvements IFRS (Non audité)	Consolidation Association Momentanée 'Irisnet' (Non audité)	Effets de la transition aux normes IFRS (Non audité)	Normes IFRS (Non audité)
	EBITDA					
	(= EBIT + amortissements)	**558 456**	**1 510**	**-4 504**	**-2 994**	**555 462**
	EBITDA en % du CA					
	de la téléphonie	43,6%				43,5%
	EBIT (bénéfice d'exploitation)	**382 982**	**4 755**	**-5 129**	**-374**	**382 608**
9	Résultat financier	-24 647	9 233	-29	9 204	-15 443
	Résultat courant	**358 335**	**13 988**	**-5 158**	**8 830**	**367 165**
	Résultat de la période					
	avant impôts	**358 335**	**13 988**	**-5 158**	**8 830**	**367 165**
10	Impôts sur le résultat	-105 514	-18 681		-18 681	-124 195
	Résultat de la période					
	après impôts, part du groupe	**252 821**	**-4 693**	**-5 158**	**-9 851**	**242 970**
	Résultat par action					
	(Normes belges)	4,01				
11	Résultat par action					
	(Normes IFRS)					3,87
11	Résultat dilué par action					
	(Normes IFRS)					3,86

commentaires sur la réconciliation du compte de résultats de

Les chiffres mentionnés dans l'état de réconciliation du compte de Résultats de l'exercice 2004 n'ont pas été audités par les commissaires aux comptes, à l'exception de ceux figurant dans la colonne "Normes Belges".

Outre l'intégration de l'association momentanée 'Irisnet' à concurrence de 50% comme précisé ci-avant, les ajustements IFRS à apporter au compte de résultats de l'exercice 2004 sont les suivants:

1. a. Commissions rétribuant la vente des cartes prépayées
   La marge accordée aux circuits de distribution sur les ventes de cartes prépayées représente la juste valeur des services prestés par ceux-ci et doit donc être enregistrée en charge opérationnelle et non plus en déduction du chiffre d'affaires: **15.381**.

   b. Conventions de revenus partagés
   Dans le cadre de telles conventions, le rôle de Mobistar se limite en substance à transmettre, via son réseau, du contenu développé par des prestataires tiers qui apparaissent en tant que tels vis-à-vis des utilisateurs et supportent l'essentiel des risques et avantages liés aux produits et services délivrés. Le revenu à reconnaître par Mobistar consiste donc dans les sommes facturées à ses clients pour ce type de produits et services sous déduction des sommes ristournées aux fournisseurs de contenu: **- 18.194**.

   c. Incertitude liée à l'encaissement de créances
   En application de la norme IAS 18.14, le revenu ne peut être reconnu que dans la mesure où il est probable que l'entreprise bénéficiera des avantages économiques liés à la transaction. D'autre part, en vertu de l'application de la norme IAS 31 et de l'interprétation SIC 12, Mobistar consolide l'association momentanée 'Irisnet' à concurrence de 50%. Sur base de l'expérience passée et des perspectives de cash flow futur de l'association momentanée, Mobistar considère que l'encaissement des créances vis-à-vis de cette dernière n'est pas raisonnablement assuré lors de leur inscription au bilan et ne reconnaît le revenu que lors du paiement effectif: **- 4.428**.

   d. Revenus de sous-location des sites du réseau
   Il est d'usage courant dans le secteur des opérateurs de téléphonie mobile, de sous-louer des sites du réseau à d'autres opérateurs en vue d'optimaliser les coûts et de préserver l'environnement. Dans le cadre des contrats de location de sites où Mobistar reste entièrement responsable du respect des obligations contractuelles, les dépenses de location sont intégralement enregistrées en charges. Les sommes payées à Mobistar par les autres opérateurs dans le cadre de contrats de sous-location constituent des revenus et sont comptabilisés en chiffre d'affaires: **2.898**.

2. La norme IAS 18.9 stipulant que le revenu est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, les escomptes accordés aux clients pour paiement anticipé sont déduits du chiffre d'affaires: **- 1.529**.

3. Le montant des autres produits d'exploitation et de la production immobilisée est réduit de **- 16.192** milliers d'euros:
   a. Les coûts internes capitalisés viennent en déduction des charges par nature auxquelles ils se rapportent, en particulier **10.661** milliers d'euros sous la rubrique 'Rémunération, charges sociales et pensions' et **1.843** sous la rubrique 'Services et biens divers'.
   b. Les autres produits d'exploitation diminuent de **- 3.688** par suite du transfert des produits de la sous-location des sites de réseau en revenus (**- 2.898**, voir 1.d) et de la reconnaissance des revenus générés avec l'association momentanée 'Irisnet' au moment du paiement (**- 790**, voir 1.c).

4. Les stocks de marchandises ayant été valorisés suivant la méthode FIFO durant l'exercice, il y a lieu d'annuler l'évaluation FIFO actée dans le bilan d'ouverture IFRS: **317**.

5. Les 'Services et biens divers' augmentent de **10.850** milliers d'euros:
   - Commissions sur les cartes prépayées comptabilisées en charges (voir 1.a): **15.381**.
   - Utilisation de la provision pour commissions de fidélisation actée dans le bilan d'ouverture IFRS: **- 3.381**.
   - Reclassification des coûts internes capitalisés (voir 3.a): **- 1.843**.
   - Prise en charge de coûts de développement de sites Internet (SIC 32): **828**.
   - Annulation de la charge pour remise en état des immeubles de bureaux loués: **- 135**.

6. Les amortissements sur immobilisations sont réduits de **- 1.823** milliers d'euros:
   - Annulation de l'amortissement des frais d'établissement déjà exclus des actifs dans le bilan d'ouverture IFRS: **- 754**.
   - Annulation de l'amortissement des coûts de développement des sites Internet qui ne constituent pas des actifs (SIC 32): **- 739**.
   - Annulation de l'amortissement des intérêts intercalaires pris en charge: **- 523**.
   - Amortissement des coûts de remise en état des immeubles de bureaux loués: **135**.
   - Annulation de la correction de l'amortissement sur terrain actée dans le bilan d'ouverture IFRS: **58**.

7. L'encaissement des créances envers l'association momentanée 'Irisnet' n'étant pas raisonnablement assuré, la reconnaissance du revenu est différé jusqu'au paiement (voir 1.c et 3.b). Par conséquent, il y a lieu d'annuler la provision pour créances douteuses reconnue en principes comptables belges: **- 5.218.**

8. En vertu de la norme IFRS 3.54-55, annulation de l'amortissement acté sur le goodwill au cours de l'exercice: **- 1.422**.

9. Le résultat financier augmente de **9.233** milliers d'euros:
   - Annulation des charges liées à la clôture en 2004 d'instruments financiers dérivés déjà portées en diminution des capitaux propres dans le bilan d'ouverture IFRS: **9.678**.
   - Reclassification en réduction des revenus des escomptes accordés pour paiement anticipé des créances: **1.529**.

- Intérêts intercalaires pris en charge conformément au traitement de référence prévu par la norme IAS 23.10: **- 1.305**.
- Reclassification des escomptes financiers obtenus en 'Autres coûts d'acquisition des produits et services vendus': **- 669**.

10. En vertu de l'application de la norme IAS 12, le total des actifs d'impôts différés actés au terme de l'exercice s'élève à **9.281** milliers d'euros à comparer aux **28.975** milliers d'euros constatés dans le bilan d'ouverture IFRS. De cette réduction de **19.694** milliers d'euros, **18.681** milliers d'euros ont été enregistrés dans le compte de résultats et le solde, soit **1.013** milliers d'euros relatifs aux instruments financiers dérivés de type "Cash Flow Hedge", en capitaux propres. La diminuation des actifs d'impôts différés provient, pour l'essentiel, de l'absorption intégrale des pertes reportées fiscalement déductibles et de l'utilisation d'une fraction de la déduction pour investissement.

11. Le résultat de base par action en normes IFRS s'établit à **3,87** euros, contre **4,01** euros en normes belges, et est calculé en tenant compte de l'impact pondéré des 517.520 warrants qui ont été convertis en actions durant l'exercice. Le résultat dilué par action en normes IFRS s'élève également à **3,86** euros en tenant compte de l'effet dilutif des 255.826 warrants attribués aux membres du personnel et subsistant à la clôture de l'exercice.